



ANTOINE BOHIER

ABBÉ DE FÉCAMP

CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BOURGES

*D'après un tableau ancien conservé au Musée de la Société Benedictine
de Fécamp.*

ANTOINE BOHIER

ABBÉ DE SAINT-OUEN (DE ROUEN)
ABBÉ COMMENDATAIRE DE FÉCAMP ET D'ISSOIRE
ARCHEVÊQUE DE BOURGES (1515-1519)
CARDINAL (1517)

Le présent travail n'est pas un éloge académique, ni une biographie religieuse. Désirant être renseigné sur certaines particularités de la vie d'Antoine Bohier, nous avons, dans nos recherches, trouvé, de proche en proche, des documents intéressants pour nous. Ils contiennent certainement des détails superflus pour ceux qui les connaissent, mais qui sont ignorés de beaucoup d'autres. Néanmoins, il était juste de réserver notre première lecture à la Société historique, littéraire et scientifique du Cher, qui a bien voulu nous admettre parmi ses membres et dans la riche bibliothèque de laquelle nous avons puisé beaucoup d'éléments pour notre étude (1).

La famille Bohier.

Antoine Bohier, moine à Fécamp.

Antoine Bohier naquit à Issoire, vers 1460, et entra dans la vie religieuse dès sa jeunesse. Moine bénédictin à l'abbaye de Fécamp, il fut dès 1492 élevé à la dignité

(1) Nous adressons nos remerciements les plus respectueux à S. G. M^{gr} Izart, archevêque-primat de Bourges, pour nous avoir gracieusement ouvert la biblio-

d'abbé régulier du monastère de Saint-Ouen de Rouen. Abbé commendataire de Saint-Georges-de-Boscherville en 1494, il reçut en 1499 l'abbaye d'Issoire et, la même année, se vit donner la charge de conseiller garde des sceaux de Normandie, troisième président de l'Echiquier. Désigné comme abbé commendataire de Fécamp en 1505, il ne put entrer en possession de cette abbaye qu'en 1507, à cause de la compétition d'un concurrent, auquel il céda l'abbaye de Saint-Georges. Le roi le nomma conseiller-né de l'Echiquier de Rouen en 1507. En 1514, élu archevêque de Bourges, Antoine Bohier se démit de l'abbaye de Saint-Ouen, fut créé cardinal en 1517 et mourut le 27 novembre 1519. Il avait conservé l'abbaye de Fécamp jusqu'à sa mort.

Cet exposé sommaire de la vie du cardinal Bohier, que nous reprendrons plus en détail, montre qu'il gravit rapidement l'échelle des dignités religieuses et civiles. Cette élévation fut due, sans doute, au mérite de l'homme; mais le mérite seul ne procure pas, en général, les honneurs et les hautes fonctions. Il est, la plupart du temps, nécessaire que des circonstances favorables le mettent en lumière. Ces heureuses conditions, nous les trouvons dans l'entourage de famille et d'amis du cardinal Bohier, composé d'hommes éminents, pourvus des plus hautes charges de la magistrature, du clergé et de la finance, et dans le bienveillant appui de la famille royale et du roi. Jamais, d'ailleurs, puissante faveur ne fut mieux placée.

La famille Bohier (1), de la bourgeoisie d'Issoire, était

thèque de l'Archevêché et les archives du Chapitre. Nos recherches dans ces deux fonds ont été grandement facilitées par l'obligeant concours de M. le chanoine secrétaire Vilaire, vice-président de la Société historique.

(1) Le nom véritable de la famille est « Bohier ». Nous le verrons souvent écrit « Boyer » même par ceux qui approchaient le prélat, et cela en raison de

riche et ancienne, ainsi qu'en témoignait le terrier en langue romane de ses rentes en directe, intitulé : *Cyso eytou tarrey... et las rendas de Jean Bohier, bolzes d'Yssouère* (1), « Ce sont les terres... et les rentes de Jean Bohier, bourgeois d'Issoire ». Ce terrier est aujourd'hui perdu.

Parmi les petits-enfants de ce Jean Bohier, Austre-moine, seigneur de Cyorac ou Civrac (2), anobli en 1490, fut secrétaire des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII. Il épousa Anne du Prat et de ce mariage naquirent quatre fils, Thomas, notre Antoine, Jean, Henry, et six filles (3).

Il est à remarquer que la plupart des auteurs négligent un détail intéressant, c'est que Anne du Prat, femme d'Austremoine Bohier, était la sœur d'Antoine II du Prat, époux de Jacqueline Bohier, sœur elle-même d'Austremoine. En sorte qu'Antoine Bohier se trouvait doublement cousin germain d'Antoine III du Prat, qui eut une illustre destinée (4).

Celui-ci, né à Issoire le 17 janvier 1463, à peu près du même âge qu'Antoine Bohier, ne fut pas élevé dans le palais archiépiscopal de Bourges, comme on l'a prétendu (5). Les deux cousins avaient une cinquantaine

l'indifférence que l'on professait alors pour l'orthographe des noms. Les registres de l'état civil, tenus par les curés, n'ont d'ailleurs été imposés que par ordonnance de François I^{er} (1539).

(1) Communication de M. V. Guidy, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

(2) Probablement Chidrac, à 8 kilomètres d'Issoire, et 1 kilomètre de Saint-Cirgues.

(3) Et aussi un fils, mort jeune.

(4) Deux tableaux, placés à la suite du présent travail, montrent les relations de parenté entre les familles Bohier, du Prat, Briçonnet, Berthelot et de Beaune.

(5) *Revue du Foyer*, septembre 1912, p. 390.

d'années quand Antoine Bohier obtint l'archevêché de Bourges.

Du Prat, membre du Parlement de Toulouse, devint premier président de celui de Paris en 1507. Marié en 1493 avec Françoise de Veyny d'Arbouse, il perdit sa femme en 1508, et alors embrassa l'état ecclésiastique, fut chancelier de France en 1515, contribua en 1516 à la conclusion du concordat qui abolit la Pragmatique Sanction, fut nommé archevêque de Sens en 1525, cardinal en 1527, légat du Saint-Siège, et mourut en 1535 (1). Il avait un frère consanguin, évêque de Clermont.

Des trois frères d'Antoine Bohier, Jean, d'abord chanoine et chantre de Notre-Dame de Paris, conseiller au Parlement en 1484, président des Enquêtes en 1503, pourvu de plusieurs abbayes, devint évêque de Nevers en 1508, et mourut en 1512 (2); Henry fut général des Finances, sénéchal de Lyon et Mâcon.

Quant à Thomas Bohier, sa vie mérite d'être étudiée de plus près; car sa brillante alliance, ses relations avec les divers rois qu'il servit, son goût du luxe et des beaux-arts ont dû avoir une grande part d'influence sur son frère Antoine, avec lequel il paraît avoir été toujours très uni.

Baron de Saint-Cirgues, près d'Issoire, possédant plusieurs seigneuries en Auvergne et en Touraine, il fut conseiller et chambellan de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, notaire et secrétaire de Charles VIII en 1491, maître des Comptes à Paris, général des Finances de Normandie en 1496, maire de Tours en

(1) Le magnifique tombeau du cardinal du Prat, dans la cathédrale de Sens n'existe plus. Il avait coûté, dit-on, 10.000 écus. Il n'en reste que les bas-reliefs qui ornaient le soubassement. Les sculptures étaient dues au ciseau du Primate (1535).

(2) Il fit restaurer le château de Prémery. (*Gallia christiana*, t. XII, col. 655.)

1497. Il avait une fortune considérable ; dès 1494 il commençait à acquérir le domaine de Chenonceaux, et, en 1513, il entreprit l'édification du remarquable château, aujourd'hui encore regardé comme un chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût (1).

Thomas Bohier accompagna en Italie le roi Charles VIII en 1493, Louis XII en 1507 et François I^{er} en 1515. Il y retourna comme trésorier général de la guerre et, en 1522, fut nommé lieutenant général du roi en Italie. Il mourut le 24 mars 1525 (n. st.) (2) au camp de Vigelli, près de Milan.

Thomas Bohier avait épousé Catherine, fille de Guillaume Briçonnet, devenu dans la suite le cardinal Briçonnet, et de Raoulette de Beaune. C'est par cette alliance que nous voyons le rapprochement de la famille Bohier (3) avec les Briçonnet (4), prélats, magistrats et

(1) On lui doit aussi l'hôtel qui décore la place de la cathédrale de Rouen, qu'il fit édifier pour la Cour des Aides. (*Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1898, t. XI, p. 389.)

(2) 24 mars 1524 avant Pâques, suivant son épitaphe.

(3) Catherine Briçonnet mourut en 1527. Elle fut inhumée, avec son époux, dans l'église Saint-Saturnin de Tours. Leur tombeau, où ils étaient représentés agenouillés l'un près de l'autre, une des plus belles œuvres de Jean Juste, fut détruit en 1793. (*Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1893, t. IX, p. 206.)

(4) Guillaume Briçonnet, fils de Jean, et de Jeanne Berthelot, après la mort de sa femme, Raoulette de Beaune, qui lui laissa quatre fils et une fille, fut évêque de Saint-Malo (1490), cardinal (1495), archevêque-primat de Reims (1497) succédant à son frère Robert, sacra le roi Louis XII en 1498, puis devint ministre d'État, gouverneur du Languedoc et archevêque de Narbonne (1507). Ayant poussé le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, il l'accompagna en Italie en 1494, et combattit vaillamment à la célèbre journée de Fornoue. Notons incidemment qu'en passant à Bourges, il dit la messe devant le roi à l'autel de Saint-Guillaume. Le pape Jules II, irrité de son action au concile de Pise, lui enleva la pourpre, que Léon X lui rendit. Le cardinal Briçonnet eut à se prononcer, comme conseiller, dans le procès qui aboutit à l'annulation du mariage de Louis XII avec Jeanne de Valois. Il avait fait commencer à Reims le palais archiépiscopal. Il mourut en 1514

ministres, avec les Berthelot et les de Beaune, généraux des Finances (1).

Raoulette de Beaune était la sœur de Jacques de Beaune, baron de Semblançay en 1516, qui fut sacrifié injustement, en 1527, à la rancune de Louise de Savoie, mère du roi (2), dont il avait dénoncé la dilapidation de fonds destinés à l'armée d'Italie. Renaud de Beaune, petit-fils de Jacques, fut archevêque de Bourges (1581-1606), conseiller du roi et grand-aumônier de France.

Nous avons dit qu'Antoine Bohier était né vers 1460. Cette date est incertaine; mais elle résulte assez bien, d'une part, de ce que, mort en 1519, rien n'indique qu'il fut très âgé, et, d'autre part, que, abbé de Saint-Ouen en 1492, sans aucune objection de la part du pape, rien ne prouve qu'il fut alors très jeune. La date de la naissance peut donc être prise entre 1455 et 1465.

On ignore à quelle époque Antoine Bohier se fit moine bénédictin au couvent de Fécamp; *a puero monachus*, dit son épitaphe. Il y a lieu de supposer que ce fut vers

et fut inhumé dans la cathédrale de Narbonne. Du tombeau, brisé en partie à la Révolution, il reste le soubassement et les colonnes supportant une frise. La statue couchée du cardinal, assez mutilée, est au musée de Toulouse. Elle est d'un artiste italien, dont le nom est inconnu.

(1) Pour bien comprendre la haute position et l'influence des généraux des Finances, il faut remarquer qu'au commencement du xv^e siècle la France était divisée en quatre généralités : Langue d'Oc, Langue d'Oil, Normandie et pays d'Outre-Seine. Quatre généraux des Finances percevaient les aides, tailles et gabelles. C'étaient, en 1511, Jacques de Beaune, Henry Bohier, Thomas Bohier et Pierre Briçonnet. Ils exerçaient, dans leur généralité, des droits presque souverains. Ils étaient responsables de la rentrée des impôts et avaient à leur disposition les forces nécessaires pour vaincre au besoin la résistance des contribuables. Thomas Bohier n'abusa jamais de ses fonctions et, sous son administration, la province de Normandie n'eut aucune de ces révoltes qui, tant de fois, eurent lieu à propos des impôts trop violemment perçus. (M. Lormier, dans *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1893, t. IX, p. 206.)

(2) LA THAUMASSIÈRE, *Histoire de Berry*, à l'article de Renaud de Beaune.

l'âge de quinze ans, soit dans les environs de 1475. Il vécut dans ce couvent jusqu'en 1492, se préparant, par l'étude, la méditation et les austérités, aux sérieux devoirs qui lui furent imposés par la suite.

Pendant son séjour à Fécamp, peu d'événements sont à remarquer. Gilles de Duremort, de triste mémoire comme juge au procès de Jeanne d'Arc, et tout dévoué aux Anglais, n'était plus abbé de Fécamp. Antoine Bohier n'a pu connaître que son souvenir. S'il n'assista pas à l'incendie de 1470, qui consuma le clocher de l'église et fondit les cloches, il en vit du moins les ruines, qu'il eut la joie de faire réparer plus tard. A cette époque, le couvent avait pour abbé Jean La Ballue, premier abbé commendataire, dont la vie agitée, les intrigues qu'il mena, ses conspirations, expiées par un séjour de onze ans, comme prisonnier, dans la cage de fer de la grosse tour de Bourges, ont été des obstacles à la bonne administration du couvent, confiée à des vicaires. Antoine Bohier dut souffrir du désordre temporel qui régnait à l'abbaye. Elle avait bien besoin de réparations pour effacer les traces de la guerre de Cent ans. L'abbé La Ballue ne put s'occuper de ces détails. Aussi la chapelle de la Sainte-Vierge fut rétablie aux frais du roi, semble-t-il, car l'initiative des travaux, qui coûtèrent plus de 4.000 livres, paraît due à l'Echiquier de Normandie.

Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen.

Le 19 mars 1492 (n. st.), le roi Charles VIII autorisa l'élection d'Antoine Bohier comme abbé de Saint-Ouen (1). La bénédiction se fit le 8 avril de la même année.

(1) *Gallia christiana*, t. XI, col 153.

L'abbatit de Saint-Ouen donnait, depuis une bulle du pape Alexandre IV (26 octobre 1256), le droit de porter les ornements pontificaux, à savoir la mitre, l'anneau, les gants, la tunique, la dalmatique et les sandales ; de bénir les nappes d'autel et les ornements ecclésiastiques ; de conférer les ordres mineurs. L'abbé de Saint-Ouen avait la préséance sur celui de Fécamp, ainsi qu'il fut jugé par l'Echiquier en 1497 (1).

A peine arrivé à Saint-Ouen, Antoine Bohier intervint auprès du Chapitre de Rouen, pour le déterminer à l'élection, comme archevêque, de Georges d'Amboise, alors sur le siège de Narbonne (2) (20 août 1492), lequel devint cardinal (1498), légat du pape (3) (1499), premier ministre d'Etat de Louis XII et mourut en 1510. Ce fut encore l'abbé Bohier qui présida la cérémonie funèbre, lorsque le corps du cardinal d'Amboise fut ramené à Rouen. Celui-ci l'avait pris pour grand-vicaire et le désigna comme exécuteur de son testament. Antoine Bohier et son frère Thomas avaient toute la confiance de Georges d'Amboise, car les comptes de l'Archevêché, de 1498 à 1509, sont généralement vérifiés par les deux frères (4). Thomas paraît, en outre, avoir eu l'intendance de tous les travaux du château de Gaillon, que le cardinal d'Amboise fit construire avec l'argent donné par le roi, et qui provenait de l'amende payée par les Génois révoltés (5).

(1) *Gallia christiana*, t. XI, col. 153.

(2) Ce prélat était frère cadet de Louis d'Amboise, l'un des juges au procès de Jeanne de Valois.

(3) La dignité de légat du Saint-Siège donnait rang au-dessus de toutes les autres, excepté la papale. De plus, le légat était assuré d'obliger beaucoup de gens, puisqu'il disposait de tous les bénéfices de la monarchie française, que la Cour de Rome avait accoutumé de conférer. (VARILLAS, *Hist. de Louis XII*, t. II, p. 119.)

(4) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1898), t. XI, p. 389.

(5) P. LAROUSSE, *Grand Dictionnaire universel*.

Il paraît évident que l'amitié de Georges d'Amboise pour les deux frères Bohier, et les hautes fonctions qu'il remplit auprès de Louis XII, eurent une influence heureuse sur leur fortune et leur élévation.

L'abbé de Saint-Ouen, déjà par ce fait personnage considérable, fut aussi honoré de dignités dans la magistrature. Chancelier de Normandie, garde des sceaux de l'Échiquier, il en fut nommé troisième président et prêta serment en cette qualité le 1^{er} octobre 1499. L'Échiquier(1), qui était une cour de justice, s'assemblant d'abord deux fois par an, venait d'être rendu permanent à l'instigation du ministre Georges d'Amboise.

Le fait d'être, en même temps, pourvu d'une charge de magistrature et d'une dignité religieuse n'était pas rare à cette époque. Nous en avons plusieurs exemples dans les familles du Prat et Briçonnet. Cette situation excitait cependant parfois la raillerie, et peut-être quelque plaideur malheureux imagina de dire, un jour, en parlant du président Bohier, et parodiant un adage juridique : « Le mort juge le vif », faisant allusion aux vœux monastiques de l'abbé, qui le rendaient censément mort au monde. Il ne garda pas longtemps cette fonction, et s'en défit après quelques années. Mais en considération de ses mérites, le roi Louis XII le gratifia, lui et ses successeurs à l'abbaye de Saint-Ouen, ainsi que l'archevêque de Rouen, du titre de conseiller-né de l'Échiquier (1507) (2).

M^{gr} Bohier, comme son frère Thomas, comme Georges d'Amboise, le cardinal Briçonnet et les autres opulents seigneurs de cette époque, avait un grand goût pour les

(1) Le titre de Parlement, à l'instar de celui de Paris, ne fut donné que sous François I^{er}.

(2) Dom POMMERAYE, *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 328.

constructions artistiques. Nous renvoyons à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen* par dom Pommeraye (1652), pour savoir ce qu'était le monastère avant l'abbé Bohier. Celui-ci fit continuer l'église depuis le petit portail latéral jusqu'au grand portail, environ six travées; mais il ne la termina pas, étant distrait par la construction du logis abbatial et autres monuments; et ce fut son successeur, le cardinal Cibo, qui fit édifier le grand portail et ses deux tours.

Bohier construisit le cloître, au moins la partie du côté de l'église, dont la structure paraît semblable à celle de la nef. Il entourra aussi d'une balustrade de pierres de taille, par grandes arcades, le cimetière des serviteurs. Le logis abbatial, magnifique construction (1503) aujourd'hui démolie, était dû à sa munificence. Un artiste de Rouen, Pierre Valence, originaire de Tours, avait été chargé de l'édification de la belle fontaine qui le décorait.

Dom Pommeraye donne le plan et l'élévation, « le portrait », comme il dit, de la « face du logis abbatial de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen, l'un des magnifiques ouvrages d'Antoine Bohier, abbé, depuis archevêque de Bourges et cardinal », et il ajoute :

*Quo tanti viri magnificentia
Successoribus in exemplum fiat.*

« Que la magnificence de cet homme illustre soit un exemple pour ses successeurs. »

A la gravure, qui montre, en effet, une œuvre de style Renaissance du goût le plus pur, se trouvent jointes deux pièces de vers, dont l'une est à peu près la traduction de l'autre et qui ont toutes deux une médiocre valeur poétique :

*Huc ædes Ambosii Bohieriq ; aspice luctam,
 Amborum pugnas æmula dona movent.
 Principis hic sedes, antistitis ille, stupendas
 Condere Rothomagi certat uterq domos.
 At pariles animos parilis victoria pensat ;
 Purpureumq labor signat utrinq decus.*

D'Amboise et de Boyer les riches bastimens
 Servent à leur piété d'illustres monumens.
 Rouen fut le beau lieu de leur magnificence ;
 L'un loge ses prélats, l'autre nos roys de France.
 Tous deux ont signalé ces libéralités
 Par leur pourpre éminente en rares qualités.

Dom Pommeraye, dans ces citations, fait allusion à l'archevêché de Rouen et au palais abbatial de Saint-Ouen.

L'abbé Bohier, pour attacher son souvenir aux constructions qu'il faisait édifier par ses libéralités, les avait décorées de ses armes et de sa devise. Les armoiries, *d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules, au chef de gueules*, avaient été placées aux voûtes de la nef, où on les voit encore, aux vitres des collatéraux, hors l'église en la balustrade de pierre qui régnait sur lesdites voûtes derrière le chœur, aux claires-voies du cloître, sur la façade du logis abbatial, sur le corps de logis de la cour, enfin sur la balustrade du cimetière. La façade de certains édifices était ornée de carreaux émaillés et armoriés.

Quant à la devise de l'abbé Antoine : *Virtuti omnia parent*, elle était inscrite, d'après dom Pommeraye (p. 216), sur une porte du cloître vis-à-vis du Chapitre. C'était une devise personnelle et non de famille. Thomas, le frère d'Antoine, avait une autre devise : « S'il vient à point, m'en souviendrai », dont le sens est un peu obscur et a été diversement interprété (1).

(1) Les premiers mots de cette devise, « s'il vient à point », sont gravés sur une médaille de Thomas Bohier, déposée au Musée de Rouen, et faite en 1503

Un variante de la devise de M^{gr} Bohier est donnée par M. de Beaurepaire, président de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, qui admet la forme *Virtuti omnia parant* dans une notice sur le logis abbatial de Saint-Ouen (1). Il cite un rapport de M. Le Prévost, de l'Académie de Rouen, qui a visité le palais abbatial en 1816, au moment de sa démolition, et qui aurait vu une inscription ainsi mutilée :

Virtu.. omnia p.ra..

En réalité, cette inscription n'était pas faite en une ligne facile à interpréter.

M. Le Prévost, dans ses rapports insérés au *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* pour 1816, relate que « dans une tour octogone se trouvait un escalier en limaçon dont l'axe formait une rampe sillonnée de six spires longitudinales torses, parmi lesquelles se trouvaient des écussons... et des lettres », dont il n'avait pu reconnaître le sens. Il en avait fait relever un dessin exact, qui a disparu.

D'après celui qu'il donne, on voit des lettres ainsi disposées :

V	I	R
O	M	N
I	A	P
R	A	Λ
	R	A
X	X	X
A	R	A

Une septième spire, découverte après coup, portait aussi des caractères indéchiffrables.

par le célèbre artiste italien Jean de Candida, probablement né à Florence. Cette devise a été inscrite aussi au château de Caen, réparé en 1513 par le général Bohier.

(1) *Bulletin* de 1898, t. XI, p. 395.

M. de Beaurepaire a interprété les premières lettres, prises sur plusieurs spires, par :

Virtuti omnia parant

et n'a pu expliquer les autres.

Toute vérification est actuellement impossible. Mais cette version, qui, en général, n'est pas admise (1), est peu probable.

Virtuti omnia parant signifierait « Tout prépare à la vertu » ; avec *parent*, c'est « Que tout dispose à la vertu ». Le premier sens exprime un fait, le second un désir, un vœu, correspondant mieux à l'esprit religieux de l'abbé d'un monastère (2). Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen et de Fécamp.

En 1505, Antoine Bohier se trouvait pourvu, avec l'abbaye de Saint-Ouen, de celles de Saint-Georges-de-Boscherville (1494) et d'Issoire (1499), lorsque l'on songea à lui donner l'abbaye de Fécamp. Il en fut gratifié par le roi.

(1) DOM POMMERAYE, *op. cit.*, p. 216. — LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.* (édit. 1865), t. II, p. 99. — MORERI, *Grand Dictionnaire historique*. — M. MATER, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXVII (1903), p. 333. — M. DES MELOIZES, *Armorial des Arch. de Bourges*. — GILBERT, *Description historique de l'église de Saint-Ouen*, p. 70. — DE JOLIMONT, *Hôtel abbatial de Saint-Ouen*, dans les *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, par Taylor et Nodier.

(2) Cette devise a été probablement inspirée par des phrases analogues tirées de Cicéron : *Virtuti hæc omnia parent*, « Tout cela est du domaine de la vertu », ou de Salluste : *Quæ homines arant, navigant, ædificant, virtuti omnia parent*, « Tout est soumis à la force de l'esprit ». (*Catilina*, par. II, traduct. Nisard.) *Parent* provient alors de l'indicatif présent du verbe *pareo, parere*, « être soumis à, obéir à, être du domaine de ». Pour Antoine Bohier, *parent* est le subjonctif de *paro, parare*, « disposer à, préparer à ».

Cependant, les religieux de Fécamp avaient, à la presque unanimité, élu pour abbé Antoine Le Roux, aumônier du monastère, qui fit opposition à la nomination de l'abbé Bohier. La dispute fut portée jusqu'au souverain pontife, et, en attendant sa décision, les fruits et revenus de l'abbaye furent pris en garde par le roi, qui était favorable à Antoine Bohier. Le 10 juillet 1505, le pape annula en consistoire l'élection de dom Le Roux et, huit jours après, accorda ses bulles à l'abbé Bohier. En vain Le Roux s'éleva contre cette décision, il fut condamné par l'Echiquier le 10 novembre suivant, en appela au Parlement de Paris, mais fut écarté par le légat apostolique. Enfin, en 1506, l'abbé Bohier dédommagea son compétiteur en lui cédant l'abbaye de Saint-Georges, et put jouir en paix de celle de Fécamp (1). Il en fut seulement abbé commendataire jusqu'à sa mort, et n'y résida pas.

A Fécamp, l'abbé Bohier fit réparer et augmenter d'un étage la maison abbatiale, construire plusieurs édifices extérieurs, rétablir le cloître, remettre en état une fontaine, dite la fontaine Gouyet, en y joignant un bassin de marbre, sur lequel était placée une image de la sainte Trinité, vocable de l'abbaye. Les ravages de l'incendie de 1470 furent effacés, la chapelle allongée, l'église pavée de pierres dures, le jubé, chef-d'œuvre de sculpture et d'élégance, achevé (2). Des balustrades aux colonnettes torses fermèrent le chœur et toutes les chapelles. Dans ces clôtures, les ornements qui surmontent les colonnes ou balustres étaient évidés et percés à jour.

On dit que plusieurs sculptures qui enrichissaient l'abbaye, entre autres le groupe de la *Dormition de la*

(1) *Gallia christiana*, t. XI, col. 213.

(2) Il fut démoli en 1802.

sainte Vierge, ont été exécutées par un artiste italien, peut-être Mazzoni (1).

Parmi les œuvres d'art dues à la munificence de l'abbé, il faut admirer surtout l'autel, la châsse et le tabernacle, qu'Antoine Bohier commanda à Girolamo Viscardi, artiste de Gênes. Le marché fut passé en mai 1507, alors que l'abbé Antoine avait suivi Louis XII en Italie, comme faisant partie du conseil du roi. Toute liberté était laissée à l'artiste pour la confection des trois objets : *altare, capsula et tabernaculum*, pourvu qu'ils soient *de bono marmoreo, bene et optime laborata et illustrata*. Une somme de 400 écus fut promise pour ce travail, avec un supplément de 50 écus, si l'œuvre dépassait la moyenne comme valeur artistique, et cela au jugement de Spinola de Serravalle.

Le tabernacle, œuvre délicate en forme d'église, était destiné à contenir la relique du Précieux Sang. La châsse, pour d'autres reliques, fut placée au-dessus de l'autel, qui était encadré des statues de saint Taurin et de sainte Suzanne, patrons du couvent (2).

Le 18 septembre 1512, M^{gr} Antoine bénit les autels de Notre-Dame *ad Virgines* et de Saint-Jean-Baptiste (3).

Tous ces travaux ont été faits avant l'élévation de l'abbé Bohier à l'archiépiscopat de Bourges, c'est-à-dire conjointement avec ceux de l'abbaye de Saint-Ouen.

Son amour pour les arts ne se bornait pas aux constructions ; il s'étendait aux ameublements et à tout ce qui peut servir à l'éclat du culte. M^{gr} Bohier fit faire pour

(1) P. VITRY, *Michel Colombe*, p. 180 et 218.

(2) M. P. Vitry donne, dans son ouvrage sur Michel Colombe, des phototypies de ces magnifiques marbres d'art italien. Il fait remarquer toutefois que les statues sont d'aspect un peu lourd. Celle de sainte Suzanne servit, pendant la Révolution, de statue de la Liberté (p. 158).

(3) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1885), t. VI, p. 281.

son église de Saint-Ouen une riche tente de haute lice, qui représentait la vie de ce saint, et qui, aux fêtes solennelles, ornait le dehors du chœur. Il contribua, en 1512, par une somme de 1.500 livres, et en 1514 par celle de 265 livres 11 sols 3 deniers, à la réfection de la châsse des reliques de saint Ouen, lesquelles y furent placées par l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise le jeune, neveu du précédent archevêque du même nom, et que l'abbé Bohier, selon la coutume, avait proposé à l'élection du Chapitre. Il donna à l'abbaye de Saint-Ouen une chape et chasuble, avec les tuniques, en drap d'or rouge frisé (1).

Au château de Fontaine-le-Bourg, dépendant de l'abbaye de Fécamp, et que l'abbé Antoine avait fait construire, il avait placé dans la grande salle « onze pièces de tapisserie grosse figurée de fleurs et oiseaux par carreaux »; dans la grande chambre, « onze pièces de tapisseries en fleurs »; dans la chambre de monseigneur (la sienne), « dix pièces de tapisserie grosse semée de fleurs, avec ses armes »; dans la chambre du général (Thomas Bohier, général des Finances de Normandie), « sept pièces de tapisserie grosse figurée de lettres romaines » (2).

Dans ce même château, l'autel de l'oratoire était orné d'un contre-autel « de cuir peint en drap d'or » (3).

Des détails d'un autre genre avaient occupé la sollicitude de l'abbé Bohier pour ses moines.

Dans l'allée du cloître de Saint-Ouen, du côté de la nef, deux rangées de pupitres organisés par l'abbé

(1) Dom POMMERAYE, *op. cit.*, p. 328.

(2) Inventaire du 19 avril 1546. *Com. des antiq. de la Seine-Inf.* (1898), t. XI, p. 110.

(3) Inventaires de 1519 et 1546. *Ibid.*, p. 122.

Antoine servaient au travail intellectuel des religieux, qui se faisait en commun, suivant la règle de saint Benoît. C'est dans cette *schola claustris* qu'ils s'assemblaient, les uns pour lire et étudier, les autres pour écrire et copier des livres, et les abbés réguliers ne se dispensaient pas de cet exercice (1).

En 1511, nous trouvons un compte de dépenses de 72 livres 14 sols et 8 deniers au total, pour un *dedalus* (2) ou « labyrinthe » établi dans le jardin. C'était un bosquet touffu, traversé de divers sentiers tellement disposés, qu'il était difficile de trouver celui qui aboutissait au dehors. Ces sortes de figurations, assez usitées à cette époque, signifiaient les pompes et les pièges du monde, au milieu desquels l'âme circule en cherchant son salut au moyen de la grâce.

Nous avons un renseignement intéressant, et d'un autre ordre d'idées, dans un compte de 1498. M^{gr} Antoine avait arrangé un tripot (3)... Oh ! que notre indignation s'apaise. Le mot est devenu trivial ; mais, au temps de l'abbé Bohier, un tripot était un jeu de paume. Et pourquoi un jeu de paume serait-il déplacé dans un monastère ? Les exercices physiques ne sont-ils pas utiles au religieux pour le distraire, de temps en temps, de ses occupations pieuses et intellectuelles, et entretenir en lui l'équilibre entre la santé du corps et celle de l'esprit ? *Mens sana in corpore sano* (4).

Le jeu de paume était en grande faveur dans l'ancien temps. Ce fut ainsi jusqu'à Louis XIV, qui préféra le billard. Il y avait beaucoup de tripots à Rouen. « Les

(1) DOM POMMERAYE, *op. cit.*, p. 215.

(2) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1898), t. XI, p. 403.

(3) *Ibid.*, p. 395.

(4) JUVÉNAL, satire X, *Les Vœux*.

jeux qui ne sont pas sédentaires, dit un père (1) à ses fils dans son testament, sont plutôt exercices que jeux. Tout le mal qu'ils peuvent faire en leur excès est de lasser le corps sans incommoder que bien peu l'esprit et la bourse (2). »

Nous ne nous arrêterons pas aux travaux de verrerie et de « paincturerie » faits dans les abbayes de Saint-Ouen et de Fécamp et leurs dépendances. « Arnoult de La Pointe, victrier », fournit « des panneaux de voirre » pour la grande chambre, le cabinet de cèdre et la chambre de monseigneur. « Geuffroy Masson, voirrier », livra aussi des vitres où il y avait des « armoiries et bordures ». Ces vitres se payaient « 6 sous et 11 sous le pié ».

En dehors des abbayes, Antoine Bohier jouissait d'un grand crédit, mais les affaires ordinaires excitaient parfois son impatience. Il eut, en 1501, une contestation avec la ville de Rouen, au sujet d'un moulin, et les échevins consignèrent dans leur délibération les menaces qu'il proféra. Il aurait dit « à courage mœu et courroussé : Je ne saiche homme dedens Rouen, tant soit il grant homme, que, s'il avait touché à mon moulin, je ne le fisse destruire de corps et de biens » (3). Paroles de colère, que l'abbé Bohier, d'ailleurs, n'est plus là pour contredire ou expliquer.

Il s'employa activement auprès du roi, pour obtenir une partie des fonds nécessaires à la restauration de la cathédrale de Rouen, après l'incendie de la flèche (27 novembre 1514) (4).

Il obtint la création de deux foires annuelles et d'un

(1) FORTIN DE LA HOGUETTE.

(2) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1885), t. VI, p. 359.

(3) *Ibid.* (1898), t. XI, p. 389.

(4) *Ibid.*

marché hebdomadaire dans la baronnie de Périers, fief de l'abbaye de Saint-Ouen.

Louis XII ayant voulu mettre un moine lai en cette abbaye, l'abbé Bohier et les religieux s'y opposèrent, par la raison que le roi n'en pouvait mettre qu'un à son avènement, ce qu'il avait fait, que ce moine avait été nourri jusqu'à sa mort, et que le couvent n'était pas obligé d'en recevoir un second.

Enfin M^{gr} Bohier intervint auprès des échevins de Rouen pour leur faire nommer une députation, qui se rendit auprès du roi Louis XII « pour le prier que son plaisir fût donner sa fille Claude en mariage à monseigneur d'Angoulême et de Valois ». Cette démarche ne pouvait qu'être agréable au futur souverain. Les députés furent reçus et festoyés à Tours par le général de Normandie (Thomas Bohier) et par le bailli de Rouen (1).

En ce qui concerne l'abbaye d'Issoire, nos renseignements sont très sommaires. Ce monastère a été pillé et détruit pendant les guerres de religion et la ville fut ensuite prise d'assaut par l'armée du duc d'Anjou, frère d'Henri III. Beaucoup de documents ont alors disparu. L'abbé Antoine fit bâtir le cloître du couvent et le fit vitrer. Il donna plus de trente chapes de drap d'or ou d'argent, velours, satin, damas et autres étoffes brodées. Il fit faire le buste de saint Austremoine en argent doré, garni de pierres précieuses de grande valeur. Disons enfin, pour en terminer avec l'abbaye d'Issoire, que, quand la mort enleva l'abbé Bohier, il avait le projet de remplacer le clocher surmontant la grande porte de l'église par deux autres réunis par une galerie, et d'y placer de plus grosses cloches que celles qui existaient (2).

(1) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1898), t. XI, p. 389.

(2) Ms. d'un auteur inconnu, de 1580 à 1600, cité par Bouillet (1846). Communication de M. Victor Guidy, membre de l'Académie de Clermont.

**Antoine Bohier,
abbé de Fécamp, archevêque de Bourges
et cardinal.**

Cependant le siège archiépiscopal et patriarcal de Bourges était devenu vacant par la nomination de l'archevêque Forman à l'archevêché de Saint-André en Ecosse. Le pape Léon X proposa pour le remplacer le cardinal Cibo, son neveu. Mais le roi Louis XII avait d'autres vues. En vertu de la Pragmatique Sanction, promulguée à Bourges en 1438, les évêques devaient être élus par les Chapitres. Il était toutefois difficile à ceux-ci de s'opposer à la volonté royale.

Antoine Bohier était apprécié de Louis XII, que son frère Thomas avait accompagné en Italie. Georges d'Amboise, premier ministre, n'était plus. Mais Guillaume Briçonnet, favori du roi et ministre d'État, se trouvait archevêque de Narbonne et gouverneur du Languedoc; il ne devait mourir que quelques mois plus tard. Le crédit d'Antoine du Prat grandissait; il n'était pas encore chancelier de France, mais il préparait le concordat qui fut signé en 1516. Enfin, on reconstruisait la grosse tour de la cathédrale de Bourges, et les goûts bien connus de l'abbé Bohier pour l'édification de beaux monuments et sa grande fortune, qu'il aimait à utiliser pour l'embellissement de ses abbayes, le désignaient tout naturellement pour activer les réparations de cette cathédrale.

Le roi favorisa donc les conventions à établir entre le cardinal Cibo et l'abbé Bohier et envoya au Chapitre de Bourges la lettre suivante (1) :

(1) Archives du Cher, Chapitre de Saint-Etienne, l. 158.

« A nos chers et bien amez les doyen chanoynes et chappre de leglise de bourges.

« de par le roy

« Chers et bien amez. il est question que nre saint pere le pape. veult bailler l'arcevesche de saint andre en ecosse. a nre ame et feal conseiller l'arcevesque de bourges. en baillant au cardinal de Cibo son nepveu ce arcevesche de bourges et est not saint pere content que led cardinal proigne recompense de nre ame et feal conseiller labbe de fescamp et de saint ouen pour led arcevesche et... que la chose nous semble tres utile et convenable pour le bien de vre eglise attendu que led abbe de fescamp qui est personnage tel que cognoissez. vertueux de bonne vie. bon administrateur zelateur du bien et de lhonneur de leglise. est pour y faire residence. et restaurer et reparer lad eglise mieulx que nul autre. nous désirons singulierement quille soit eslu. Et a ceste cause envoyons pntement devers vous nre ame et feal conseiller en nre court de plement maistre piron. preudomme porteur de ces let... ... vous dire et declarer aucunes choses de par nous vous priant le croire comme nous mesme et faire en ceste matiere selon que vous dira et oultre que vous ferez legrant bien de vous et de vre eglise en ce faisant et a nous plaisir tres agreable.

« donne a paris le xvii jour de septembre.

« Loys

« Loblet »

Comment eût-on résisté à pareille invitation? Il n'y eut aucune opposition. Le lundi 25 septembre 1514, maître Piron se présenta devant le Chapitre de Bourges, développa les arguments du roi et proposa l'abbé Bohier

à l'élection du Chapitre. Le lendemain 26, l'abbé de Fécamp était élu (1).

Le 28 décembre de la même année, maître Thomas Fumar, chanoine, prend possession du siège, au nom de M^{gr} Bohier, et présente ses bulles (2).

L'archevêque fit son entrée le 18 février 1515 et prononça le serment « solemnel que messieurs les archevêques de Bourges sont tenus et ont accoustumé de faire en leur nouvel advènement audit archevesché... en l'église de S^t-Sulpice... à la porte du cloître auparavant que d'estre resuz en personne » (3).

L'archevêque jure d'observer les constitutions, coutumes, droits, privilèges, immunités, libertés et dispositions concédées à l'Eglise de Bourges par les souverains pontifes et les rois. Il promet de payer certaines redevances et dépenses pour luminaire (4), pain et vin de messe, entretien des vases sacrés, linge d'église, livres, etc. ; de faire payer les prébendes ; de promouvoir les candidats proposés par le Chapitre, etc., et enfin s'engage à offrir un repas toutes les fois qu'il célébrera une messe pontificale, *quotiescumque missam in pontificalibus celebravero*, aux diacre, sous-diacre, assistant, chantre, musicien, bedeaux, enfants de chœur et gardiens, en plus des autres rémunérations, comme c'est la coutume.

Et, en ce qui concerne cette dernière clause, nous trouvons une délibération du Chapitre à la date du 17 avril 1518, qui délègue MM. Deblet et Pierre Tullier,

(1) Arch. du Cher, Chap. S^t-Etienne, reg. 378-13.

(2) *Ibid.*

(3) Arch. du Cher, Chap. S^t-Etienne, l. 208^r. — La Thaumassière (*Histoire de Berry*) donne la formule qui fut prononcée par l'archevêque Antoine, très probablement Antoine Bohier.

(4) Le 29 août 1519 le Chapitre a délégué deux chanoines auprès de l'archevêque, au sujet de cette question. (Arch. du Cher, Chap. S^t-Etienne, reg. 378-14.)

pour examiner à qui de l'église l'archevêque est tenu d'offrir le repas. La fête de Pâques était tombée le 4 avril, et M^{gr} Bohier avait sans doute officié.

Il faut remarquer qu'en 1382 et 1392, le pape avait exempté de la juridiction épiscopale, et soumis directement à Rome (1), le doyen et le Chapitre de Bourges, et en particulier les dignités, offices, bénéfices, vicaires, etc., paroisses à la collation du Chapitre, cloître et maisons canoniales (2). Aussi est-ce pour satisfaire à son serment et à la règle d'exemption que le « révérendissime Antoine, archevêque et patriarche de Bourges », déclara le 9 janvier 1517 (3), par deux instruments semblables, en présence des notaires, Evrard pour l'un, et Morand pour l'autre, « que, par la convocation qu'il avait faite des abbés et curés de ce diocèse de Bourges... en l'église de Bourges, le jedy après Quasimodo, il n'entendait préjudicier aux privilèges et exemptions de ladite Eglise de Bourges. »

Cette exemption, qui était une coutume générale, entraînait bien des difficultés et des heurts entre les Chapitres et les évêques. Mais M^{gr} Bohier était habitué, depuis plus de vingt ans, à conduire des communautés religieuses. Avec une autorité ferme et bienveillante, il sut maintenir une discipline assez fragile à cette époque.

Le 28 mars 1515 (4), le très révérend archevêque Antoine se présenta seul et de son propre mouvement devant le Chapitre, et, après quelques félicitations, lui demanda d'apaiser les procès et différends qu'il avait eus avec son prédécesseur, l'archevêque de Bourges.

(1) LA THAUMASSIÈRE, édit. 1863, p. 228.

(2) B^{on} DE GIRARDOT, *Histoire du Chapitre de Saint-Etienne de Bourges*, p. 32.

(3) Ces instruments, vus aux Archives du Cher, liasse 208¹, portent la date du 9 janvier 1516 (anc. style), soit 1517 (n. style).

(4) 1514 avant Pâques. (Arch. du Cher, Chap. S^t-Etienne, reg. 378-13.)

Le 8 février 1518 (1), le Chapitre condamna trois de ses ressortissants à tenir prison au pain et à l'eau, pendant un jour, pour avoir, devant le cardinal et plusieurs autres, joué une farce contenant des paroles déshonnêtes et ne convenant pas à des personnes ecclésiastiques.

Le baron de Girardot, dans son histoire du Chapitre de Saint-Etienne, parle de quatre chanoines ou vicaires. Le texte est assez difficile à lire. Nous n'y avons vu que trois délinquants, dont les noms importent peu, et sans désignation de titres. Mais il y a dans la citation une erreur évidente. Le jugement est indiqué comme rendu le 8 février 1516, au lieu de 1518. A cette époque, l'année commençait à Pâques, et la date de février 1517, qui est bien celle de l'incident dans le registre des délibérations du Chapitre, correspond à l'année 1518, commençant au 1^{er} janvier. Cette ouverture de l'année, à une date mobile, était très incommode et a suscité bien des erreurs. Pour le mois de février, il faut augmenter d'une unité les millésimes indiqués par les documents originaux, afin de mettre les faits d'accord avec la numération actuelle. M. de Girardot a fait la correction d'une année, mais en sens contraire. Et sa citation en porte la preuve, puisqu'il y est question du cardinal, archevêque de Bourges.

Or, c'est le 1^{er} avril 1517 (2) que M^{gr} Bohier fut créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, avec dispense de résidence.

L'influence du chancelier Antoine du Prat, qui possé-

(1) 8 février 1517 (vieux style). (Arch. du Cher, Chap. St-Etienne, reg. 378-14.)

(2) *Calendis aprilis 1517*. J. CHENU, *Stylus jurisdictionis ecclesiasticæ Bituricensis*, 1603. — En l'année 1517 (style moderne), Pâques était tombé le 29 mars. Le jour des calendes d'avril (1^{er} avril) de cette année est bien de 1517, quel que soit le style.

dait absolument les bonnes grâces de Louise de Savoie, est affirmée par plusieurs auteurs (1). C'est à la sollicitation de cette princesse que le pape Léon X accorda la pourpre à M^{sr} Antoine, et cela au préjudice d'Evrard de La Marck, évêque de Liège, auquel François I^{er} avait promis sa faveur. Aussi, pour se venger, ce prélat entraîna hors du parti français son frère Robert de La Marck, duc de Bouillon (2).

Jusqu'à ce moment Antoine Bohier avait porté l'habit monastique des Bénédictins. Quand il fut membre du Sacré-Collège, il revêtit le manteau cardinalice (3) et depuis lors on lui donna le surnom de « moine rouge ».

Il avait cédé, en 1515, au cardinal Cibo l'abbaye de Saint-Ouen, mais il avait conservé celle de Fécamp, dont il poursuivit jusqu'à sa mort les embellissements, en même temps que par ses libéralités il pressait les réparations de la cathédrale de Bourges.

Un gros travail était entrepris pour la réfection de la tour, effondrée le 31 décembre 1506. Quand M^{sr} Bohier arriva à Bourges, on était parvenu à l'entablement du portail. Cette œuvre regardait le Chapitre, qui, grâce aux subventions de son archevêque et aux secours accordés par François I^{er}, à la sollicitation de celui-ci, sur le produit des gabelles, put l'activer de façon qu'en 1518 on termina les trois voûtes qui avaient été rompues en même temps que la tour. Les ouvriers travaillèrent « outre leur heure » et furent mis à la tâche (4). Et en

(1) Dom POMMERAYE, *op. cit.*, p. 320.

(2) *Gallia christiana*, t. XI, col. 213.

(3) *Patriarchium Bituricense*. — Auteur anonyme, bénédictin du couvent de Saint-Sulpice, que l'on croit être dom Vernier. — Bibl. de l'Archev. de Bourges. — Voir ms. 233 (205) de la Bibl. de la ville de Bourges.

(4) DE GIRARDOT et DURAND, *La Cathédrale de Bourges*, p. 128.

1520 on atteignit le niveau de la dernière galerie extérieure (1).

Les comptes de reconstruction de la tour (2) mentionnent un total de 8.773 livres tournois remises au Chapitre par l'archevêque (3), du 20 juillet 1515 au mois de juin 1517. Il semble que ce relevé est incomplet ; peut-être les dons subséquents du cardinal ont-ils été inscrits ailleurs, ou bien ont fait l'objet de dépenses directes.

C'est aussi par ses soins que fut construite la salle de l'officialité, longue de trente mètres, dit le chanoine Romelot, bâtie en partie sur l'emplacement de celle de Saint-Guillaume, démolie en 1821 (4), et dont il ne reste plus, sous le porche sud de la cathédrale, qu'une élégante porte Renaissance, avec détails finement sculptés, comprenant un motif à coquille, au centre duquel on voit encore, bien que martelés, le lion et le chef des armes du cardinal Bohier (5).

Parmi les objets mobiliers dus au cardinal, il faut citer, d'après un inventaire de 1537 (6) :

« Ung tapis de la fasson de Turquie ayant une aulne et demie, que donna feu mons^r le cardinal Boyer, et sert à présent à mectre sous les pieds de mons^r de Bourges cependant qu'il s'abille pour chanter *in pontificalibus*.

« Item dix grans pièces de tapisserie de laine pour le cueur de la d. esglise, cinq d'un couesté et cinq de l'aulture,

(1) RAYNAL, *Histoire du Berry*, t. III, p. 245.

(2) Arch. du Cher, Chap. St-Etienne, 466, 466^{bis}, 466^{ter}.

(3) Dont 400 livres par les mains de M^{me} la receveuse de Normandie, Catherine Briçonnet, femme de Thomas Bohier.

(4) CHANOINE ROMELOT, *La Cathédrale de Bourges*, p. 68.

(5) DE GIRARDOT et DURAND, *La Cathédrale de Bourges*, p. 37.

(6) Le b^{on} de Girardot, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de France* (1856), inventaire du trésor de la Cathédrale de Bourges.

semés de fleurs de lys, es quelles y en a ung où sont les armes de mons^r le c^{al} Boyer et a l'entour d'icelle sa devise et ses lacs d'amour, et es aultres cinq ung sct. Estienne de broderie.

« Item une aultre pièce de tapisserie, en laquelle y a Dieu le père, lapidement sct. Estienne, quatre arcevesques tous droicts, et deulx couchés, aux escusson et armes de M. le c^{al} Boyer, et sied au-dessoubz du siège pontifical. »

Aux inventaires de 1654, 1667, 1696 les dix grandes tapisseries, seules, existaient encore (1).

Toujours d'après l'inventaire de 1537 :

« Une crosse poisant XXII m. II o. V g. (22 marcs, 2 onces, 5 gros) d'argent doré compris les trois bastons, lesquels sont couverts de fleurs et d'ermes, laquelle est à trois lanternes et au milieu du grosson sont les armes de mons^r le cardinal Boyer, arcevesque de Bourges, laquelle crosse il a donnée a l'esglise en recompance de l'echange de l'aultre précédente.

« Item la croix, laquelle est ordinairement portée devant mess^{grs} les arcevesques de Bourges, laquelle est d'argent doré à six carrés garnys de fils tours ayant des boutons au bourd, garnys de fleurs de rappourt et un crucifix a l'ung des costés d'icelle avec l'armoyrie de feu bonne memoyre mons^r Anthoine Boyer en son vivant arcevesque de Bourges, l'austre costé étant neuf, sauf des armes de mons^r le cardinal de Tournon avec le chapeau cardinal, le poummeau d'icelle a six carrés garnys en souaiges (2) et feuilliages de rappourts avec petits angelots, poise VI m. (6 marcs).

« La couverture du baston pour la porter, laquelle est

(1) Arch. du Cher, Chap. S^t-Etienne, l. 172.

(2) « Souaiges » ou « souages » : moulures.

de trois pièces d'argent non doré a ouvraige plain sauf des nœuds, V m. et III gr. (5 marcs et 3 gros).

« Item une croix d'argent doré, en laquelle y a ung crucifix, et la d. croix toute pinsonnée, et au dessoubz du d. crucifix sont les armes de mons^r le cardinal Boyer par ci devant arcevesque de Bourges, et en lieu de pommeau y a une lanterne faicte à l'antique a huict pans, garnys de huict imaiges, le tout bien doré, poisant XIII m. III o. 1/2 (14 marcs et 3,5 onces) et aussi le baston d'icelle croix d'argent environné d'une ceinture d'argent doré, lequel baston est long de six pieds et demi. »

Nous voyons encore dans l'inventaire de 1667 :

« Une grande croix, toute dorée, avec cinq nœuds au baston et un feuillage tout autour, aux armes de M^r le cardinal boyé » ; elle fut « volée nuictamment » le 6 septembre 1673 (1). Il est probable que la crosse de 22 marcs fut celle que le cardinal Louis d'Aragon admira en visitant le trésor de la cathédrale de Bourges, en 1518, et que son secrétaire de Béatis décrit ainsi : « Une très belle crosse avec beaucoup d'or, faite par ordre du cardinal de Bourges, et donnée à ladite église » (2).

Enfin nous ne pouvons énumérer tout le mobilier, les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, les ornements d'autel dus à la munificence du cardinal (3).

Puisque nous avons parlé des inventaires, remarquons que ceux de 1654 et 1696 mentionnent « un livre longuet dans lequel sont écrits les noms de messieurs les archevêques depuis saint Ursin, sur la couverture duquel il y a quelques figures de relief; ladite couverture est d'yvoire.

(1) Arch. du Cher, Chap. St-Etienne, l. 172, en marge.

(2) *Revue du Berry et du Centre*, mars 1912.

(3) *Gallia christiana*, t. II, col. 94.

Et deux livres d'épîtres et évangiles couverts d'ivoire avec figures en relief. »

Ce sont les fameux diptyques de la cathédrale de Bourges, dont le plus grand et un autre sont déposés au Cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale (1). Le troisième est au Musée de Bourges.

Le chanoine Romelot (2) avait, à tort, attribué la liste des archevêques à l'époque de M^{sr} Bohier. Léopold Delisle (3) et l'abbé Duchesne (4) ont montré que cette chronologie a été commencée vers le milieu du xiv^e siècle.

La sollicitude de l'archevêque de Bourges pour les intérêts de sa cathédrale ne lui faisait pas oublier qu'il était toujours abbé de Fécamp. Outre les autel, tabernacle et reliquaire que nous avons déjà décrits, il donna, à des époques que nous ne pouvons préciser, un aigle ou lutrin en cuivre, ainsi que les colonnes du sanctuaire de l'église abbatiale ; la crosse où était suspendu le Saint-Sacrement de l'autel ; des tapisseries représentant l'histoire du Précieux Sang, les trois fondations de l'abbaye, et le martyre des religieuses de Fécamp ; une mitre, mentionnée dans un inventaire vers 1545. Il fit richement et artistement réparer les paroisses de Sainte-Croix et des saints Etienne, Léonard et Nicolas. Les tombeaux des ducs de Normandie Richard I^{er} et Richard II furent restaurés et le cardinal « Antoine Boyer », ayant fait la visite des cercueils et placé les corps dans deux caisses de plomb nouvelles le 23 septembre 1518, les déposa sous le grand autel (5).

(1) BOINET, *La Cathédrale de Bourges*.

(2) *Description de la Cathédrale de Bourges*, p. 306.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 397.

(4) *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 21.

(5) *Gallia christiana*, t. XI, col. 213. — *Essai sur l'abbaye de Fécamp*, op. cit., p. 41.

Un compte de l'abbaye de Fécamp de 1518-1519 donne les dépenses faites « à cause de l'Histoire de saint Grégoire », sujet très fréquemment traité à cette époque, dit M. de Beaurepaire (1) : 7 livres 9 sols à un charpentier ; 6 livres 3 sols 6 deniers à Jehan Aussains, maçon ; 56 livres tournois à Charles « l'ymaginier » pour faire ladite histoire. Charles était sans doute un sculpteur.

D'après le récit d'un certain diacre Jean, une dame, recevant la sainte communion des mains du moine bénédictin Grégoire, se mit à sourire avec indécence. Aussitôt le saint remit l'hostie sur l'autel et, demandant à cette dame pourquoi elle avait souri, reçut une réponse d'incrédulité. Il se mit en prières et, en se relevant, constata que la parcelle de pain s'était convertie en chair, sous la forme d'un doigt (2).

Nous ne savons pas si l'œuvre de l'imaginier Charles était un sujet sculpté, ni si une apparition de Notre-Seigneur, figurée par un jeu de scène, se faisait au moment de l'élévation de la messe, comme semble l'indiquer M. de Beaurepaire (3). Il n'y a plus trace, à l'église de la Trinité de Fécamp, de l'histoire de saint Grégoire et le souvenir en est effacé (4).

Au commencement du xvi^e siècle on faisait, non plus des mystères, comme au Moyen Age, mais ce que l'on appelait des histoires, à certaines fêtes, dans les églises.

(1) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1907), t. XIV, p. 118.

(2) Extrait résumé de l'histoire de saint Grégoire, de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine.

(3) Nous avons cherché à vérifier l'assertion de M. de Beaurepaire, et nous n'avons recueilli aucun indice de son exactitude. L'œuvre de l'« imaginier » Charles devait être simplement un sujet sculpté.

(4) Cette légende était perpétuée à Saint-Ouen par une peinture murale qui se voyait encore en 1884, derrière l'autel de Saint-Joseph. (*Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1884), t. V, p. 201.

À l'Épiphanie, en 1519, sous M^{gr} Bohier, le « maistre masson » G. Pellevoisin (1) fut payé 6 sous pour faire courir, par une corde de 120 toises, une étoile, en souvenir de celle qui avait guidé les rois mages. Le jour de la Pentecôte, c'est la colombe que l'on faisait descendre (2). De ces sortes de figurations, il ne reste plus guère que les crèches de Noël.

Les largesses de M^{gr} Bohier pour sa cathédrale devaient encourager le Chapitre à se montrer reconnaissant envers lui. Dès le 23 avril 1515, les chanoines ordonnent que les armoiries du roi et de l'archevêque seront placées sur la tour neuve (3). S'agit-il des armes faites par Chersallé et Nicolas, le peintre (4), nous ne savons. Elles n'étaient pas encore ornées du chapeau cardinalice ; elles ont probablement disparu quand les vitraux armoriés furent posés et que Guillaume Dallida peignit les armes du cardinal Bohier en clef de voûte (1517 et 1518).

Mais la bienveillance du Chapitre se manifesta d'une autre façon. Le 10 novembre 1517, les chanoines donnèrent à l'archevêque deux tonneaux de vin blanc de Chavignol (5), *duo dolia vini albi de Chauenio* ; le 23 décembre suivant, six queues de vin du même cru. Ces dons se renouvelèrent en octobre 1518 et 1519, à la même quantité de six queues (6) de vin blanc, du meilleur qui pût se trouver à Chavignol, *de meliore quod poterit*

(1) G. Pellevoisin, sous le nom de Guillaume de Bourges, avait travaillé à Rouen de 1476 à 1509. — Il y avait peut-être été employé par l'abbé de Saint-Ouen.

(2) BON DE GIRARDOT, *Histoire du Chapitre de Saint-Etienne*, p. 49.

(3) Arch. du Cher, Chap. St-Etienne, 378.

(4) DE GIRARDOT et DURAND, *La Cathédrale de Bourges*, p. 128.

(5) Ancien franc-alleu du Chap. St-Etienne de Bourges. — Village dépendant de la commune de Sancerre.

(6) D'après M. E. Turpin, ancien président de la Société Historique, le tonneau et la queue de Sancerre étaient environ de 472 pintes. Six queues feraient de 26 à 27 hectolitres. (*Les vignes et vins du Berry.*)

esse in loco de Chauenio. Ce n'était pas une redevance, car il est bien stipulé que ce cadeau est fait gracieusement, *dono gratuito*.

Les voûtes de la cathédrale avaient été reconstruites, la tour s'élevait. Il fallait mettre des vitraux aux fenêtres. Le Chapitre fit rhabiller par Dallida ceux en partie brisés lors de l'écroulement de l'édifice (1). Le 22 octobre 1518, il avait délégué deux chanoines, MM. Deblet et Pierre Tullier, pour conférer avec le cardinal au sujet de ces réparations. Le 19 du mois de novembre suivant, le maître de l'œuvre avait traité, moyennant 15 livres tournois, pour un certain travail, avec le vitrier qui répara le grand fenestrage (2).

Mais il semble que la pose des vitraux portant encore les armes du cardinal et du Chapitre de Saint-Etienne fut à la charge de M^{gr} Bohier. Tous les auteurs (3) indiquent qu'un verrinier de Rouen, avec lequel le cardinal avait traité, et dont le nom est ignoré, fournit, en 1519, les vitres destinées aux nouvelles fenêtres. Le marquis des Méloizes en donne ainsi la description : « Ces vitraux sont formés de losanges en verre blanc, avec bordures variées. Au centre de chaque fenêtre est un grand écusson. Ces écussons sont ceux du Chapitre de Saint-Etienne de Bourges et du cardinal Antoine Bohier. »

Or, à la même époque, un compte, déposé aux Archives de la Seine-Inférieure, pour 1518-1519, porte les dépenses suivantes, commandées par l'abbé de Fécamp, cardinal Bohier (4) :

« Pour avoir assis trois cens soixante dix pennaulx de

(1) RAYNAL, *Histoire du Berry*, t. III, p. 255.

(2) Arch. du Cher, Chap. St-Etienne, 378.

(3) DE GIRARDOT et DURAND, *op. cit.* — RAYNAL, *op. cit.* — M^{is} DES MÉLOIZES, *Les Vitraux de la cathédrale de Bourges*.

(4) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (1907), t. XIV, p. 118.

voirre blanc à la chapelle saint Andrieu de l'église et abbaie de Fescamp, a esté païé à Mathieu Lorin, vitrier, demourant à Rouen, au prix de deux sols pour pied, valent XXXVI l. XV s.

« Plus pour troys escussons a chapeau et quatre pour les armes de Fescamp, avecques les bordures, pour ce païé audit vitrier XVI l.

« Plus pour avoir faict faire trente cinq lozenges de vitre a la salle de la librairie que les ventz avoient rompues, pour ce païé XX s.

« Item pour avoir faict faire un escusson, aux armes de Mons^r et ung autre aux armes de Fescamp a la petite gallerie de la salle et dix sept lozenges. XXX s. »

Ce Mathieu Lorin ne serait-il pas le verrinier de Rouen qui fit les vitraux commandés pour Bourges par le cardinal Bohier ?

Dès son élévation à l'archiépiscopat, M^{sr} Antoine avait été sollicité par le roi François I^{er} de lui envoyer « un dévolu de l'évêché de Luçon » au nom de Philibert de La Guiche, moine bénédictin, son conseiller et chambellan (28 juillet 1515). Les provisions furent données par l'archevêque de Bourges, comme primat (11 août 1515). Mais cette nomination fut annulée ; le roi et le primat, ayant reconnu régulière l'élection d'un autre évêque, ne voulurent pas la casser (1).

(1) Ladislas du Fau avait été élu à l'évêché de Luçon après la mort de Pierre de Sassiéges. — François I^{er} écrivit à l'archevêque de Bourges la lettre suivante :

« Monsieur de Bourges pour aucunes causes qui me inclinent, je vous prie que incontinent me veilliez envoyer un devolu de l'evesché de Luçon, ou nom de frere Philebert de la Guische mon conseiller et chambellant et ad ce ne veillez faire faulte sur tous les plaisirs et services que me desirez faire et a Dieu qui soit votre garde. Ecript a Lyon le 28 jour de juillet.

« Francois. »

« Cotereau. »

(*Gallia christiana*, t. II, col. 1411. — L'original, qui était aux Arch. du Cher, a disparu lors de l'incendie de 1859.)

Trois documents montrent les préoccupations de M^{gr} Bohier pour le bien de son clergé et des fidèles du diocèse.

Frappé des inconvénients multiples résultant pour les prêtres des difficultés de la vie, il édicta, par ordonnance de 1515, qu'il ne conférerait le sous-diaconat qu'à ceux qui posséderaient un bénéfice ecclésiastique ou patrimonial d'une valeur de 15 livres tournois au moins (1).

En 1517, il publia un rituel, où, entre autres dispositions, il prescrivait aux curés de lire, chaque dimanche, un prône, dont il leur donnait la teneur (2). Ce prône est trop long pour être ici reproduit. En voici le résumé : il ordonne de prier pour la paix de l'âme et du corps ; pour tous les supérieurs ecclésiastiques et laïques ; pour les biens de la terre, les laboureurs, les artisans, les pèlerins ; pour la Terre Sainte, les mères de famille, les veuves, orphelins, infirmes et malades ; pour les fidèles, les habitants de la paroisse, les parents vivants ou trépassés, etc. Il termine par des exhortations à suivre les commandements, et des anathèmes contre les larrons, sorciers, usuriers, marchands à faux poids, détenteurs de biens d'Église, etc.

Enfin, le 16 août 1519 (3), des constitutions synodales furent promulguées sur la vie et la dignité des clercs, la foi catholique, les préceptes du décalogue, les sacrements, le jeûne, la célébration des fêtes, et certains devoirs de l'archevêque, des clercs et des fidèles (4).

(1) Notes mss. de M. de Laugardière. (Bibl. de l'archevêché.)

(2) *Ibid.*

(3) Ms. de M. le chanoine Augonnet, *Histoire des Evêques de Bourges*, communiqué par M. le chanoine Vilaire.

(4) *Patriarchium Bituricense, op. cit.* — M^{gr} de La Rochefoucault (1729-1757) fit de nouvelles constitutions, et à chaque article il cite celles du cardinal Bohier, qui, avant lui, paraît avoir écrit sur ces sujets plus que tout autre archevêque. (Arch. du Chapitre de Bourges.)

Un différend assez curieux fut réglé en 1518. Trois curés discutaient entre eux pour savoir sur quelle paroisse se trouvait l'hôtel Lallemant. Reproduisons l'inscription sur marbre noir apposée contre une des colonnes du portique de la cour supérieure. Elle renseigne fort bien sur l'incident :

Des alemans lhotel

Se peult donner loz tel

Jadis pour moy troys curez prindrent cure
 A estruier (1) qui mauroit en sa cure
 Mais en lan mil dix et huit et cinq cens
 Nostre prelat qui eust bon et sain sens
 Les accorda d'une facon nouvelle (2)
 Car par arest finitif leur reuelle (2)
 Que chescun deulx en son an me tiendra
 Dont saint bonnet (3) le premier obtiendra
 Saint jehan des chaps (3) le suyura (4) de bien pres
 Puis la fourchault (3) uiendra (4) dernier apres
 Et pour jouyr sans lung lautre enuyer (4)
 Commanceront droict au moys de jauier (4)
 Qui ouure (4) a tous la porte de lannee
 O bon lecteur par tel chose ordonnee
 Venter te peulx quelque part ou paroisses
 Dauoir troue (4) maison de trois paroisses.

La poésie est pauvre. A quelle époque fut-elle composée ? Il n'y a pas de date. Deux écussons martelés permettent de reconnaître sur l'un les armes de Lallemant plein, sur l'autre de Lallemant écartelé de Petit et chargé de Xancoins. Nous n'avons pas cherché à élu-

(1) Etablir, régler. (GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*)

(2) Nouvelle, révèle.

(3) Saint-Bonnet, Saint-Jean-des-Champs, Notre-Dame du Fourchaud, trois paroisses dont les deux dernières ont disparu.

(4) Suivra, viendra, envier, janvier, ouvre, d'avoir trouvé...

cider cette juxtaposition d'armoiries ; elle ne précise pas. C'est une inscription rétrospective ; le premier mot « jadis » le prouve. Or, en 1518 l'année civile commençait à Pâques (les délibérations du Chapitre de Saint-Etienne de Bourges sont datées d'après ce style) (1). Elle ne commença au 1^{er} janvier qu'en 1564, et dès 1551 l'hôtel n'appartenait plus à la famille Lallemant. D'autre part, le calendrier religieux avait pour origine le 1^{er} janvier, le concile de Nicée ayant prescrit, en 325, que la série des lettres dominicales partirait chaque année de ce jour, auquel est toujours affectée la lettre A.

M^{gr} Bohier a-t-il fixé que le 1^{er} janvier serait l'origine du roulement ? C'est possible. Mais le texte de l'inscription admettant, sans explication, que « janvier ouvre la porte de l'année », semble faire entendre que la réforme de 1564 était suffisamment passée dans les habitudes pour qu'il ne soit pas nécessaire de distinguer les calendriers civil et religieux. Peut-on admettre que cette inscription fut composée vers 1600 ? Le style et l'orthographe n'infirmement pas cette hypothèse.

Seigneur temporel, en même temps que spirituel, M^{gr} Bohier reçut en 1518 l'acte de foi et hommage rendu par le grand-archidiacre, alors Jean de Vulcob. C'était un devoir auquel les archidiacres et le chantre étaient tenus (2).

L'archevêque de Bourges percevait quelques redevances. On trouve des quittances d'avril 1518 et 1519, signées par le cardinal Bohier, de 60 livres d'huile d'olive, dues par le domaine royal de Mehun, pour la préparation du saint-chrême (3), en vertu d'une bulle de

(1) Cet usage n'était pas absolument général.

(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 94.

(3) Cartulaire G 1. Arch. dép. du Cher.

1115 (1), et deux autres quittances, aux mêmes époques, pour 90 livres de cire vierge, dues par le seigneur de La Roche-Imbault et destinées à la confection du cierge pascal (2).

Parmi les fiefs dépendant de l'archevêché de Bourges, se trouvait la terre entière de Saint-Palais, depuis qu'en 1496 Jean Trousseau, qui en était seigneur pour moitié, avait cédé ses droits à l'archevêque Guillaume de Cambrai, en échange de la seigneurie de Sainte-Radegonde, près de Dun-le-Roi, dit M. de Laugardière (3), pour 1.600 écus d'or, d'après un titre des Archives départementales (4).

En 1519, le cardinal Bohier voulut, comme il l'avait déjà obtenu pour la baronnie de Périers (abbaye de Saint-Ouen), créer à Saint-Palais « un marché le jour de mercredi de chaque semaine et deux foires l'an la première le jour et feste saint Palais qui est le dixième de may et la seconde le jour et feste saint Mathieu vingt ung jour de septembre ».

Cette création fut accordée par le roi et notifiée au bailli du Berry par lettre patente du mois de septembre 1519 (5). Les Archives du Cher possèdent un autre titre mentionnant que ces foires et marchés ont été institués sur la demande de « feu de bonne mémoire le cardinal et archevesque de Bourges, seigneur de la terre justice et seigneurie de S^t Palais... notre cher et grand amy Anthoine cardinal pbre (6) du nom et titre de Saint-Anasthase archevesque de Bourges... ». C'est que cette

(1) M. DE LAUGARDIÈRE, *ms. cit.*

(2) Cartulaire G 1. Arch. dép. du Cher.

(3) M. DE LAUGARDIÈRE, *ms. cit.*

(4) G 48. Arch. dép. du Cher.

(5) G 51. *Ibid.*

(6) Prêtre.

lettre est datée du 2 décembre 1519; le cardinal Bohier était mort depuis six jours.

Dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales, sous le numéro G 51, est cité un entérinement par Jean Fradet, bailli et gouverneur du Berry, des lettres de François I^{er} (Blois, septembre 1519), portant création à Saint-Palais de foires et marchés à la « requête de feu Antoine de Tournon, archevêque de Bourges ».

C'est une erreur évidente, due à ce que le rédacteur de l'Inventaire sommaire s'est fié au texte de la lettre patente du mois de « juing 1587 » du roi Henri III, « roi de France et de Polongne » : « ... Notre ame et feal cons^{er} en nte conseil destat Messire Regnault de Beaulne patriarche-archevesque de Bourges s^r de S^t Palais nous a fait remonstrer que a la req^{te} de feu messire Anthoine cardinal de Tournon... » des foires et marchés ont été créés à Saint-Palais, etc. Le roi confirme.

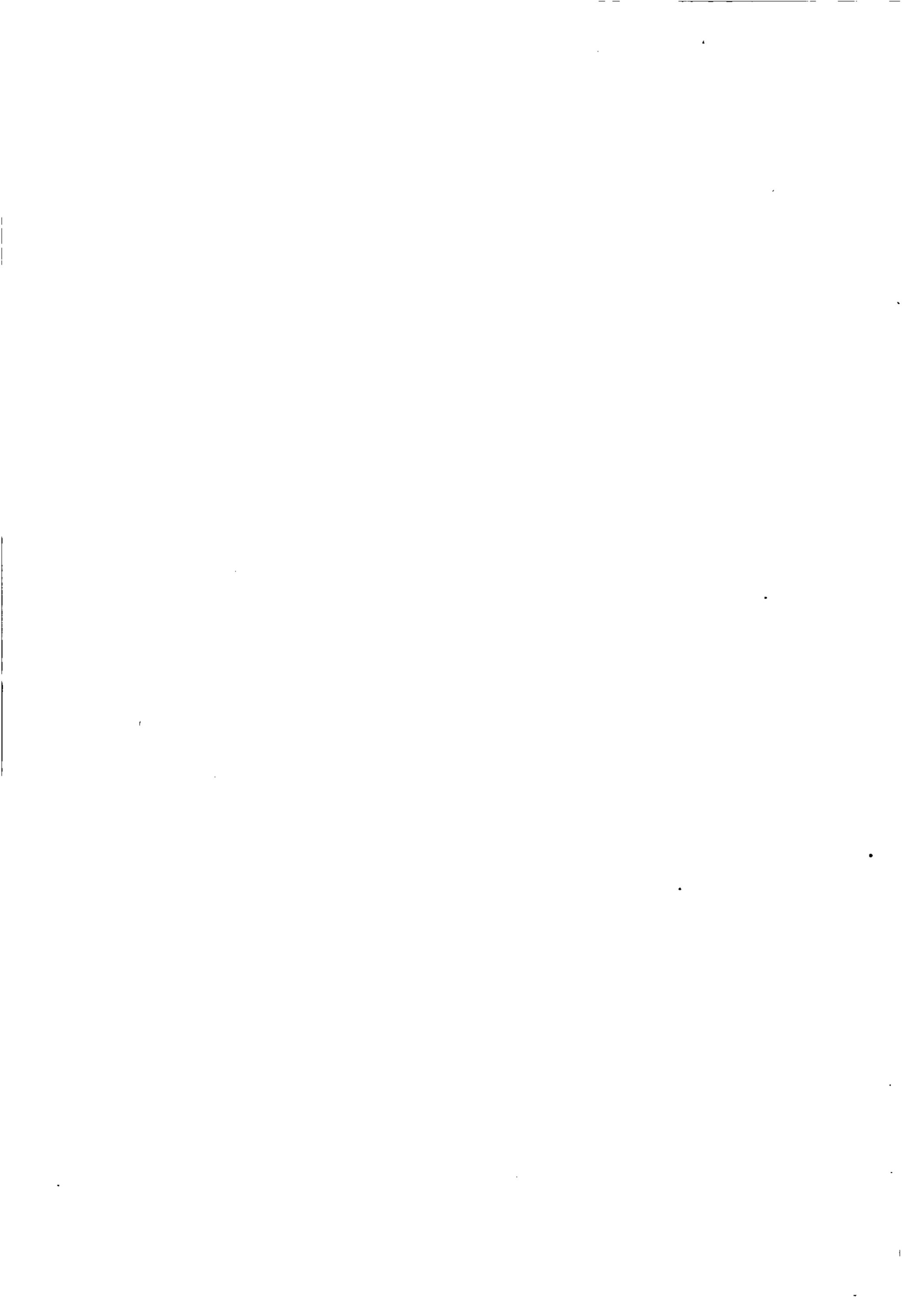
L'archevêque Antoine était le cardinal Bohier et non M^{sr} de Tournon, qui d'ailleurs s'appelait François. A noter que Renaud de Beaune, neveu à la mode de Bretagne de Thomas Bohier, frère du cardinal Antoine Bohier, devait bien connaître celui-ci. Plus que tout autre il aurait dû éviter l'erreur.

Est-ce à l'occasion de ces foires et marchés qu'il faut rapporter la confection du retable de l'église de Saint-Bonnet ?

Il y a dans une chapelle de cette église un retable apporté de Saint-Palais au cours du xix^e siècle. Comme, en 1841, M. l'abbé Plat fut transféré de la paroisse de Saint-Palais, où il avait fait d'importants travaux de restauration, à la cure de Saint-Bonnet, nous supposons, sans en avoir aucune preuve, qu'il fit venir ce retable de son ancienne dans sa nouvelle église. Nous n'avons trouvé aucune mention de ce panneau sculpté ni dans



RETABLE PROVENANT DE L'ÉGLISE DE SAINT-PALAIS (CHER)
ACTUELLEMENT PLACÉ DANS L'ÉGLISE SAINT-BONNET
A BOURGES



les archives de Saint-Bonnet (1), ni dans celles du département ou de l'archevêché. Aucun souvenir local.

Le retable est à trois compartiments et représente au centre le crucifiement de Notre-Seigneur; de chaque côté, six apôtres. Le dernier de ceux-ci, à droite du spectateur, au lieu d'être revêtu de l'habillement de l'époque, comme les autres, porte des ornements pontificaux, chape, mitre, dans la main droite une crosse en forme de croix. Sa main gauche est appuyée sur la tête d'un enfant agenouillé à ses pieds (2), en soulane noire et surplis blanc. Tous les apôtres sont barbus, l'évêque seul est rasé. En dehors du tableau et sous l'enfant, est un écusson chargé de trois champignons d'argent; le champ, de couleur indécise, paraît être de sinople plutôt que d'azur. Cet écusson est reproduit symétriquement à la gauche du tableau. Au-dessus de celui-ci, à gauche les armes de France, à droite celles du cardinal Bohier (3), sommées du chapeau rouge à trois houppes, avec la croix patriarcale derrière l'écu.

Le tableau a été repeint à une époque récente; on ne voit pas trace de réparation de la sculpture.

Pour quelle raison porte-t-il les armes du cardinal Bohier? Mystère, que nous n'avons pas pu éclaircir. Que signifient l'évêque, l'enfant, les armes aux champignons? Celles-ci n'appartiennent à aucune famille connue. Est-ce que ce sont des armoiries de corporation, de jardi-

(1) Que M. l'abbé Dubreuil, curé de Saint-Bonnet, nous a montrées avec la plus grande complaisance.

(2) Lorsqu'on introduit dans une scène sacrée un personnage réel, on le représente toujours agenouillé « en donateur »; c'est la tradition constante du Moyen Age chrétien. (M. Paul VITRY, *Michel Colombe*, p. 280.)

(3) M. de Kersers, dans la *Statistique monumentale du dép^t du Cher*, t. VI, p. 241, croit voir, dans les deux écussons, les armes du cardinal de Tournon. Il ne semble pas avoir examiné le retable, car alors il n'aurait pas fait cette confusion d'armoiries.

niers, de maraîchers ? Plusieurs apôtres, les saints Pierre, Paul (1), André, Thomas, Jean l'Évangéliste, les deux Jacques, sont reconnaissables à leurs attributs. L'évêque en représente un autre. Est-ce saint Matthieu et devons-nous voir quelque relation entre ce retable et la foire de Saint-Palais au jour de Saint-Matthieu ? Y a-t-il aussi quelque rapprochement à faire avec la brique historiée, découverte à Saint-Palais, qui se trouve dans la collection de M. H. Ponroy et dont celui-ci a décrit, en 1885, l'inscription *Mattheus*, en lettres retournées (2) ?

M^{gr} Bohier se sentait probablement malade, car il demanda au pape la faculté de tester, malgré son vœu de pauvreté comme moine bénédictin. Cette permission lui fut accordée, nonobstant toute constitution contraire, par bref apostolique du 3 septembre 1519 (3).

Ayant suivi la Cour à Blois, il fut pris de fièvre (4), fit son testament le 27 novembre 1519 et mourut le même jour. Le 30, le doyen du Chapitre exposa à celui-ci que « le très révérend seigneur Anthoine Bohier de bonne mémoire, en son vivant cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine et de Sainte-Anasthasie (5), archevêque-patriarche de Bourges et primat d'Aquitaine (6), était décédé de mort naturelle ». Le corps fut ramené à Bourges et enterré dans la cathédrale.

Le testament du cardinal Bohier n'a pas été retrouvé,

(1) Saint Paul n'est pas un des douze apôtres. Avec saint Barnabé, il est appelé apôtre des gentils. C'est saint Mathias qui a remplacé Judas.

(2) *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, t. XIII.

(3) Vidimus aux Arch. du Cher, l. 208^r.

(4) Jean CHENU, *Stylus jurisdictionis*...

(5) Plusieurs auteurs prétendent que M^{gr} Bohier fut aussi cardinal du titre de Sainte-Sabine. Jamais ce titre n'est mentionné dans les délibérations du Chapitre de Bourges, bien placé cependant pour savoir exactement.

(6) Arch. du Cher, Chap. St-Etienne, 378, 30 nov. et 1^{er} déc. 1519.

ni à Bourges, ni à Blois. Jean Chenu et La Thaumassière sont les auteurs les plus anciens qui en parlent, et les écrivains plus récents ont répété ce qu'ils en disent. Le cardinal légua une somme de 6.000 livres au Chapitre et choisit pour exécuteurs testamentaires M. le chancelier, c'est-à-dire son cousin germain Antoine du Prat, l'évêque de Clermont, frère du chancelier (1), aussi son cousin germain, Thomas et Henry Bohier, généraux des Finances, ses frères, et institua héritiers ses neveux et nièces.

Les auteurs ont varié sur la destination de cette somme de 6.000 livres. Les uns ont pensé qu'elle devait être employée aux funérailles; c'eût été beaucoup. D'autres y ont vu la fondation d'une messe anniversaire, ou journalière (2), dite à la chapelle Saint-André (aujourd'hui du Sacré-Cœur), appelée messe cardinale, et certains (3) racontent que le motif de cette fondation fut qu'un jour, le chanoine qui devait célébrer la messe du chœur étant mort subitement, le cardinal, se trouvant le seul n'ayant pas dit la messe, avait dû le remplacer. Pour prévenir un pareil événement, dont le renouvellement était cependant bien peu probable, M^{gr} Bohier aurait fondé une messe à dire en même temps que la messe capitulaire. Il doit y avoir confusion. Le cardinal, en ordonnant deux messes simultanées, prescrivait une mesure d'ordre et non une fondation. Il vaut mieux se reporter aux délibérations du Chapitre (4) qui ont traité à la perception et à l'emploi des 6.000 livres et qui men-

(1) M. de Laugardière, dans ses notes mss., a fait, à tort, de M. de Clermont un frère du cardinal Bohier.

(2) Jean CHENU, *op. cit.* — *Gallia christiana*, t. II, col. 94.

(3) Chanoine ROMÉLOT, *La Cathédrale de Bourges*, p. 224.

(4) 27 avril, 4-8-18 juin, 19 nov. 1520, 12 janvier 1523 (n. style ou 12 janvier 1522 a. st.).

tionnent seulement que la fondation était faite « pour la vénération et la mémoire de l'archevêque ».

Celle du 19 novembre 1520 relate en particulier que la messe dite pour l'âme du défunt révérendissime cardinal ne sera plus célébrée à l'autel habituel jusqu'à ce que les exécuteurs testamentaires aient avisé, *propt scandalum quod hodie contingit circa sacram eucaristiam qua propt turbine venti pluribus videntibus cecidit in terram*, « à cause du scandale qui atteignit aujourd'hui la sainte eucharistie, laquelle, par un coup de vent, tomba par terre aux yeux de tous ».

Sur cette somme de 6.000 livres, employée en partie aux funérailles, le Chapitre consacra 1.600 écus d'or au rachat du domaine de Sainte-Radegonde, dont nous avons parlé plus haut.

Ce ne fut qu'en 1523, le 12 janvier, trois ans après la mort du cardinal Bohier, que le Chapitre ordonna d'employer une somme de 1.000 livres à la tombe de son ancien archevêque, et de placer son portrait contre le pilier le plus voisin. C'était le projet.

La sépulture fut faite, dit Jean Chenu (1), qui a pu voir le tombeau, entre les piliers, non loin de la chaire du prédicateur, *inter columnas non longe a cathedra prædicatorum*. Le chanoine Romelot, qui écrivait en 1824, trente ans après la destruction de la tombe, la place entre les cinquième et sixième colonnes de droite de la grande nef, un peu en avant de celles-ci, et dit qu'une très grande table d'airain fut élevée au-dessus du pavé, d'environ 6 pouces, où M^{gr} Bohier était figuré dans son costume de cardinal et sur laquelle étaient gravées ses armes. Est-il vraisemblable qu'un monument en saillie de 15 centimètres ait été placé dans la grande nef devant

(1) *Op. cit.*

la chaire? Ne serait-ce pas plutôt sur l'alignement des piliers qui séparent la nef latérale du déambulatoire? ce qui serait conforme à la désignation de Jean Chenu.

L'épithaphe était ainsi conçue :

*Antonius jacet hic Boherius (1), origine quondam
Arverna, eloquio vir meritisque gravis,
A puero monachus, claustris compluribus abbas
Dignus, et hac celebri præsul in æde (2) fuit.
Tempore non multo plures sortitus honores,
Cardineo tandem schemate clarus obit.*

Autour de la table on lisait : « Cy gist feu de bonne mémoire Monsieur Antoine Bohier (3), cardinal du Saint-Siège, archevesque de Bourges, abbé de Fescan, qui trépassa le xxvii novembre MDXIX. »

Il existe à la Bibliothèque de la ville de Bourges un livre d'heures manuscrit (4), qui semble avoir appartenu à M^{sr} Bohier. Nous n'en ferons pas la description, que le baron de Girardot a donnée dans son catalogue manuscrit des manuscrits de cette bibliothèque (1847), malheureusement avec certaines inexactitudes. Constatons cependant qu'il manque quelques feuillets au commencement du texte. L'absence de la page de titre est particulièrement regrettable.

Ce livre contient de grandes majuscules enluminées, dont trois portent une devise, et deux les armes de M^{sr} Bohier. Ce sont les armoiries connues, accompagnées

(1) D'après J. Chenu. — Romelot écrit : *Boerius*. — *Gallia christiana* (t. II, col. 94) : *Bohierus*.

(2) *Gallia christiana* met : *in urbe*, et donne ainsi le cinquième vers : *Paucos post annos multos sortitus honores*.

(3) *Gallia christiana*, t. II, col. 94. — Le chanoine Romelot écrit « Boyer ».

(4) N^o 42 nouveau.

seulement d'une croix à simple branche, placée derrière l'écu, sans autre attribut.

En tête du manuscrit se trouve l'ex-libris du couvent bénédictin de Saint-Sulpice de Bourges, de la Congrégation de Saint-Maur. On comprend que ce monastère ait conservé un livre ayant appartenu au cardinal Bohier, qui était de son Ordre. Mais la réforme dite de Saint-Maur ayant été effectuée en 1618-1621, un siècle après la mort de l'archevêque, l'ex-libris ne renseigne pas sur la date du dépôt de l'ouvrage à la bibliothèque de Saint-Sulpice, ni sur l'origine de ce livre d'heures.

Aucun attribut cardinalice n'accompagne les armoiries. Il semble donc que le manuscrit a été composé avant l'élévation de M^{gr} Bohier au cardinalat. Celui-ci était-il alors abbé de Saint-Ouen ou archevêque de Bourges, telle est la question à examiner.

En l'absence de la page de titre, voyons si la croix à simple croisillon peut nous éclairer sur l'origine du livre.

C'est au cours du xvi^e siècle que les archevêques adoptèrent, pour leurs armoiries (1), l'usage de la croix à double branche. Au temps de M^{gr} Bohier, cet usage n'était pas encore bien établi. La croix double accompagne les armes du Chapitre sur les vitraux de la cathédrale de Bourges, tandis que celles de l'archevêque, qui leur font pendant, n'ont qu'une croix simple avec le chapeau de cardinal. D'autre part, les armoiries en clef de voûte sont ornées de la croix patriarcale. Il en est de même au retable de Saint-Bonnet, qui montre une croix double, sous le chapeau rouge. M^{gr} Bohier s'est donc vu attribuer, comme archevêque, tantôt l'une, tantôt l'autre des formes

(1) M^{gr} BARBIER DE MONTAULT, dans *Soc. archéol. du Tarn-et-Garonne* (1882), t. X, p. 128.

de croix, et celle à simple croisillon du livre d'heures n'indique pas la position, abbé ou archevêque, qu'il avait quand le livre fut composé.

Mais en examinant le manuscrit, qui paraît dû à la même main, depuis le commencement jusqu'à la fin, on est frappé de ce fait que les premières pages sont chargées de lettres enluminées et autres ornements, puis que vers le 64^e feuillet les enluminures diminuent de nombre et d'importance, et qu'à partir du 83^e, jusqu'au 96^e restant, il n'y a presque plus rien. Il semble que l'auteur a eu quelque motif de hâter la terminaison de son travail.

Nous sommes donc amené à émettre l'hypothèse suivante : un moine de Saint-Ouen avait commencé le livre d'heures, qu'il destinait à son abbé. Soudain celui-ci est élu archevêque de Bourges. Il va quitter son monastère. Il faut que le travail soit achevé au plus vite. Il sera donc simplifié dans ses dernières pages.

Quant à la devise, M. de Girardot la reproduit ainsi : *Virtuti omnia parata*.

Or, on lit dans le manuscrit, sans erreur possible : à vêpres, *Virtuti omnia parana* ; à complies, *Virtuti oia parat* ; aux sept psaumes, *Virtuti omnia parant*.

La forme *parata* n'existe donc pas dans le manuscrit ; *parana* est incompréhensible. Les deux autres versions pourraient avoir un sens, au moins littéral. L'ensemble paraît un peu incohérent.

Nous avons vu qu'à Saint-Ouen, la devise était inscrite sur une porte. Dom Pommeraye, moine de ce couvent, qui en a écrit l'histoire en 1662, qui a vu l'inscription peut-être journellement, la donne (1) sous la forme : *Virtuti omnia parent*. Et cependant M. de Beaurepaire,

(1) *Op. cit.*, p. 216.

comme nous l'avons dit, interprète (1) par : *Virtuti omnia parant*, l'inscription mutilée vue par M. Le Prévost.

A Bourges, une tapisserie portait la devise du cardinal Bohier. Celle-ci est transcrite avec la forme *parent* par Moreri et La Thaumassière. Ce dernier écrivait vers 1680, et la tapisserie existait encore au recensement de 1696. Il en était donc contemporain. Et M. de Beaurepaire dit avoir vu une chronique manuscrite des abbés de Saint-Ouen (2), que dom Pommeraye a dû consulter, et dont l'auteur affirme que la tapisserie de Bourges portait *parant*.

Que conclure de tout cela, sinon que la forme *parent*, qui semble la plus probable, et qui correspond mieux que *parant* aux aspirations religieuses de M^{gr} Bohier, n'a peut-être pas été comprise et appréciée par certains auteurs, attachant peu d'importance à ce texte.

Soit comme abbé de monastères, soit comme archevêque, Antoine Bohier fut constamment soucieux des intérêts moraux et religieux des âmes confiées à sa direction, et, si nous l'avons vu ornant les églises et dépendances de ses abbayes, complétant leurs trésors ou contribuant aux réparations de la cathédrale de Bourges, ce n'était pas pour satisfaire à un vain sentiment d'ostentation qu'il agissait, mais pour la gloire de la religion, le bien de ses moines ou de son diocèse; c'était aussi pour reporter sur les communautés religieuses ou la métropole de son archevêché la fortune qu'elles lui procuraient (3), suivant les mœurs du temps, et dont il fit le plus noble usage.

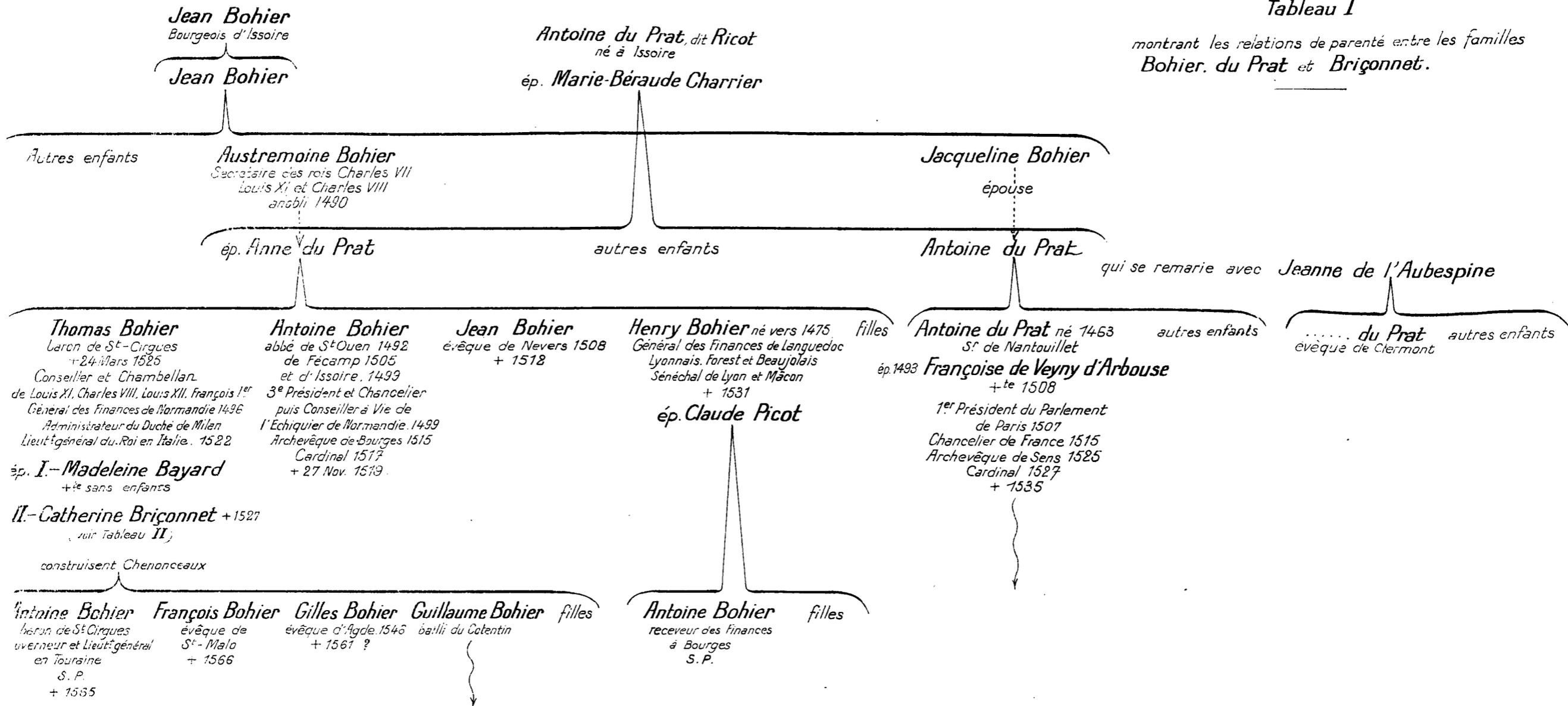
(1) Note de M. de Beaurepaire. — *Mém. de la Com. des antiq. de la Seine-Inférieure* (1898), t. XI, p. 389 et suiv.

(2) Aux Archives départementales de la Seine-Inférieure.

(3) D'après un Recueil anonyme des évêchés et abbayes de France, les revenus

Tableau I

montrant les relations de parenté entre les familles Bohier, du Prat et Briçonnet.



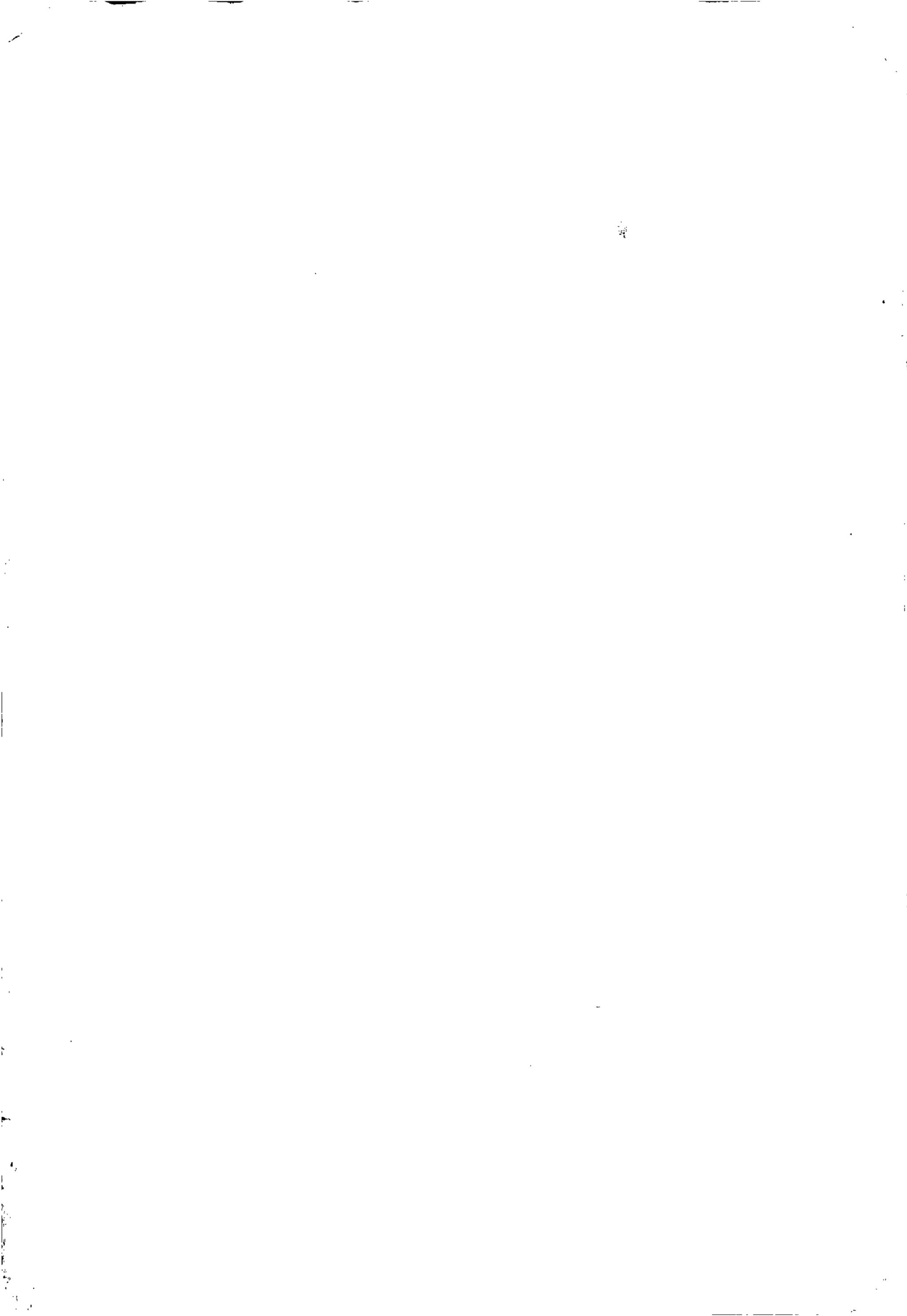
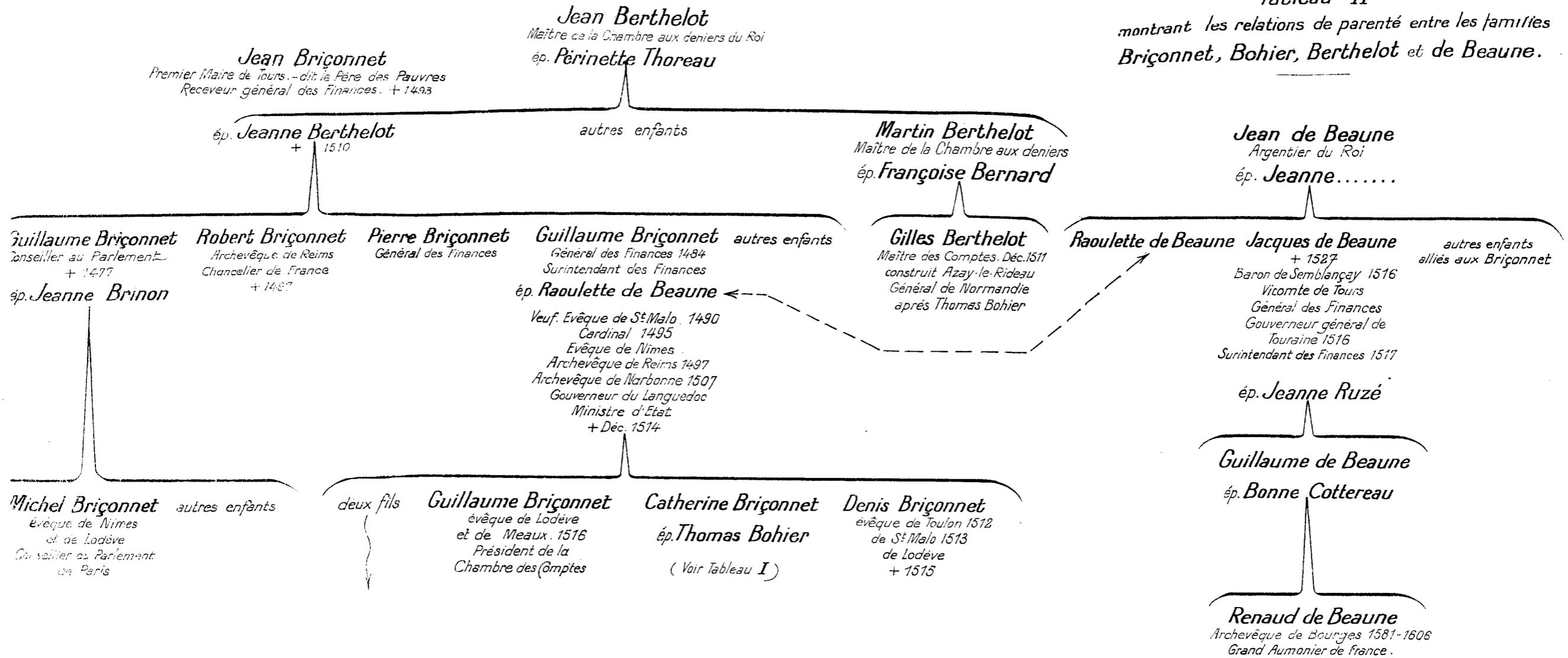
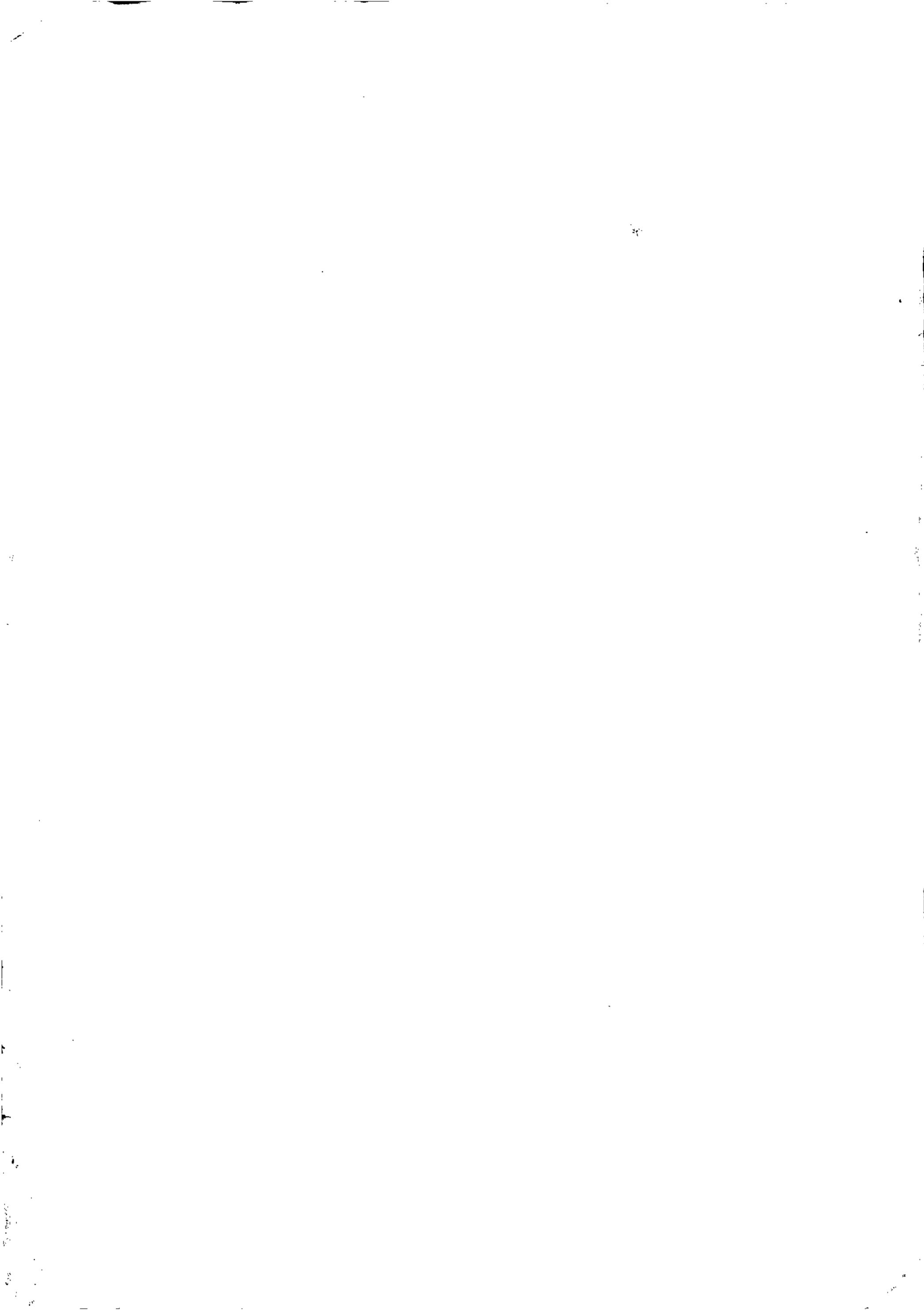


Tableau II
montrant les relations de parenté entre les familles
Brignonnet, Bohier, Berthelot et de Beaune.





Nous ne pouvons mieux faire, pour résumer la vie de cet homme de bien, que de rappeler les termes de la lettre de Louis XII, le proposant à l'élection du Chapitre de Saint-Etienne de Bourges : « Personnage vertueux, de bonne vie, bon administrateur, zélé du bien et de l'honneur de l'Eglise. » Précieux éloge par sa solennité et sa vérité.

Que reste-t-il qui garde le souvenir de M^{gr} Bohier ? Certaines parties dans les églises de Fécamp, de Saint-Ouen et à la cathédrale de Bourges ; ces trois édifices sont décorés de ses armes ; un grand portrait le représentant en pied avec la robe de pourpre et revêtu du rochet et du camail ; il tient de la main gauche et indique de la droite un plan de l'autel en marbre blanc qu'il a fait édifier à Fécamp (1) ; son livre d'heures ; ses constitutions synodales, son rituel et le modèle de prône qu'il imposa aux curés de son diocèse.

Les abbayes sont détruites ; la salle de l'officialité n'existe plus ; les tapisseries, ornements, crosses, mitres et autres objets mobiliers ont disparu ; le tombeau a été profané ; les cendres dispersées.

Mais le cardinal Bohier méritait que sa mémoire ne tombât pas dans l'oubli.

CH. DE MECQUENEM.

étaient ainsi estimés en 1726 : abbaye de Fécamp, 52.000 livres ; de Saint-Ouen, 30.000 ; de Saint-Georges-de-Boscherville, 15.000 ; d'Issoire, 2.000 ; archevêché de Bourges, 30.000. Pendant son archiépiscopat le cardinal Bohier jouissait donc de 84.000 livres, soit, au taux d'avant la dernière guerre, de 250 à 300.000 francs de revenu, sans compter sa fortune personnelle.

(1) Ce portrait est au Musée de la Société bénédictine de Fécamp. Il a 2 mètres sur 1 m. 35 ; son origine est inconnue.
